C.R.I.C. N° 55 (2005-2006)

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

*Voir CRAC N° 71 (2005-2006)*

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement**

Mardi 10 janvier 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

*Ouverture de la séance* ..... 4

*Organisation des travaux* ..... 4

*Interpellation* ..... 4

*Interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la décision du Gouvernement wallon de maintenir en place le commissaire spécial de la société «Toit et Moi»»*
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, Mme Dethier-Neumann ..... 4

*Questions orales* ..... 12

*Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la mise en œuvre des plans communaux du logement»*
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 12

*Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les résultats de l'audit effectué sur la société mous cronnoise «Logements à bon marché»»*
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 15

*Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'enquête interne demandée à la Société wallonne du Logement suite aux révélations dans la presse concernant Alain Rosenoer, son directeur général»*
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 18

*Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conditions de délivrance de l'agréation en qualité d'estimateur pour l'octroi des primes à la réhabilitation en Région wallonne»*
*Question orale de Mme Corbisier-Hagon à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'agrément des estimateurs intervenant dans le cadre de la prime à la réhabilitation»*
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, Mme Corbisier-Hagon, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 20

*Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conséquences de l'inculpation d'un élu communal, également directeur-gérant d'une société de logement social»*
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 22

*Interpellation (Suite)* ..... 24

*Interpellation de M. Avril à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'agenda de la prochaine Conférence interministérielle du logement»*

Orateurs: Mme le Présidente, M. Avril, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ..... 24

*Questions orales (Suite)* ..... 26

*Question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le Plan Tonus hospitalier»*

Orateurs: M. le Président, M. Borsus, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances ..... 26

*Question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la suppression des subsides de la Région wallonne à diverses associations, notamment actives dans le secteur des écoles de devoirs, la motivation de ces décisions et les collaborations entre la Région wallonne et la Communauté française relatives au secteur associatif»*

*Question orale de Mme Cornet à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «le subventionnement des associations actives dans le secteur de l'aide à l'intégration des immigrés»*

*Question orale de Mme Corbisier-Hagon à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les subsides 2005 qui seront effectivement versés aux associations œuvrant pour l'intégration des personnes d'origine étrangère»*

Orateurs: M. le Président, Mmes Dethier-Neumann, Cornet, Corbisier-Hagon, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances .... 28

*Question orale de Mme Lissens à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le plan global wallon sans tabac»*

Orateurs: M. le Président, Mme Lissens, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances ..... 36

*Question orale de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «l'exclusion des maisons de repos du bénéfice des mesures de ristournes à l'achat de mazout»*

*Question orale de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les maisons de repos wallonnes exclues de l'allocation mazout accordée aux particuliers et aux collectivités»*

Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Procureur, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances ..... 39

*Liste des abréviations courantes* ..... 42

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Jean-Paul PROCUREUR, Vice-président.

La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

**M. le Président**. – Mesdames, Messieurs, chers amis, chers Collègues, Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous présenter mes meilleurs vœux.

Comme vous le voyez, je vais remplacer M. Avril. Il sera absent en ce début de matinée et il devrait être parmi nous vers 10 heures 30 et, si M. le Ministre le permet, nous allons commencer par l'interpellation de M. Crucke, puis nous passerons aux questions orales, et, enfin, si M. Avril arrive à temps, nous écouterons son interpellation. Personne n'y voit d'inconvénient ?

Je voudrais aussi vous rappeler qu'il y a six questions orales adressées au Ministre Antoine et sept questions à la Ministre Vienne. Celle-ci doit absolument nous quitter à 12 heures 30 minutes. Je vous propose de commencer tout de suite et d'essayer d'être discipliné de façon à ce que tout le monde puisse s'exprimer.

**INTERPELLATION**

**INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON DE MAINTENIR EN PLACE LE COMMISSAIRE SPÉCIAL DE LA SOCIÉTÉ «TOIT ET MOI»»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la décision du Gouvernement wallon de maintenir en place le commissaire spécial de la société «Toit et Moi»».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

**M. Crucke** (MR). – Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord, puisque je suis le premier à prendre la parole, de vous souhaiter également une bonne année, une bonne santé et beaucoup de travail.

Je pense que M. le Ministre savait, en terminant l'année 2005, que nous reviendrions sur ce dossier de l'ex-Sorelobo, «Toit et Moi», dossier qu'on ne peut en tout cas pas traiter, sans y voir derrière un commissaire spécial. Depuis un an et demi, bientôt deux ans, le Ministre est aux commandes du secteur du logement et donc, il connaît parfaitement bien ce dossier.

Si vous le permettez, Monsieur le Ministre, j'aimerais rappeler quelques éléments. La Sorelobo en 2003 se porte mal et depuis quelques années d'ailleurs, ce n'est pas une nouveauté pour le Gouvernement. Le Président de la Sorelobo s'en inquiète lui-même et il écrit au Ministre du Logement, qui était M. Daerden, à l'époque. Très légitimement, le Ministre qui est entouré de la Société wallonne du Logement se réfère à M. Rosenoer qui va considérer la situation comme délicate. Il va donc orienter la décision du Gouvernement en écrivant le 6 novembre 2003 au Ministre – je sais que vous êtes en possession de ce document aussi :

*«J'ai l'honneur de vous faire part de la rémunération qui pourra être retenue pour les prestations d'un commissaire spécial auprès de la Sorelobo, à désigner par le Gouvernement wallon.».*

Le montant qu'il est proposé d'allouer annuellement au commissaire spécial de la société est de 145.000 euros. C'est M. Rosenoer qui écrit et propose ce montant. Je le dis, *in tempore, non suspecto,* ce montant est estimé par rapport au montant qui est imputé à la charge du budget régional pour la rémunération du commissaire spécial.

Ce montant couvrirait annuellement la prise en charge par le Gouvernement des émoluments et frais de déplacement du commissaire spécial.

Un deuxième paragraphe est intéressant : M. Rosenoer propose pour cette désignation, la candidature de M. Raphaël Pollet, expérimenté en gestion d'entreprise et possédant une bonne maîtrise des dossiers techniques. Il y joint un curriculum vitæ, en annexe.

Je me suis permis de relire de manière benoîte le curriculum vitæ de M. Pollet. Je n'y vois aucune

expérience particulière dans la gestion des logements, certes ce monsieur est ingénieur civil des mines. On a voulu déminer le dossier, c'est la raison pour laquelle on l'a envoyé là-bas. Mais de là à dire qu'il était spécialiste en logements, j'ai quand même quelques inquiétudes. Il a un complément de formation en environnement et génie urbain – heureusement que c'est de l'urbain et pas autre chose ! Il est Président du parti socialiste de la Province du Brabant wallon, c'est clairement indiqué. Et je me suis dit aussi que ce curriculum vitæ a dû être rédigé à la va-vite et qu'il a oublié son dernier titre, puisque quelques jours auparavant, il avait réussi à détenir le record de présences au sein d'un conseil d'administration d'une entreprise publique – pour ne pas la citer Belgacom – où il a siégé à une seule reprise et puis il a été congédié. Manifestement, on n'en pensait pas que du bien.

Quelqu'un qui réussi à rentrer chez Belgacom et à en sortir tout aussi rapidement, se retrouve sans doute avec quelques difficultés sur le plan financier. M. Rosenoer trouve soit disant l'oiseau rare et il prend la précaution de proposer un salaire d'un montant de 150.000 euros.

Le Gouvernement prend une décision le 13 novembre 2003 par un arrêté qui désigne effectivement M. Pollet. Ce qui est assez intéressant, c'est que dans la proposition qui a été faite au Gouvernement, on reprenait le montant de sa rémunération en tant que tel, mais on ne le retrouve pas dans le décret. Donc, le Gouvernement le désigne et il doit élaborer et mettre en place une réalisation efficace pour la Sorelobo.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour être précis, ce sont neuf Ministres qui l'ont désigné. Le Gouvernement de l'époque se composait de votre parti, le MR, du parti Ecolo et du PS.

**M. Crucke** (MR). – Je n'ai pas de problème avec cela.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Dans votre question, vous personnalisez les choses à mon égard.

**M. Crucke** (MR). – C'est bien à ce titre-là qu'on vous interroge ici, c'est en tant que Ministre du Gouvernement, dans la compétence du Logement.

M. Pollet est désigné et il accepte sa désignation, son salaire – j'ai un document qu'il signe «lu et approuvé», – 149.000 euros. Il sait qu'il a un statut social d'indépendant, tout cela semble extrêmement clair.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le Gouvernement a aussi décidé à la même époque de la mise sur pied du Comité d'accompagnement.

**M. Crucke** (MR). – Je viendrai à ce Comité d'accompagnement. C'est ma dernière pièce. Quand je suis arrivé là, vous aurez compris que j'ai terminé. On va y venir. Il ne faut pas vous en faire, je ne vais pas maquiller le dossier. Ce que je veux surtout faire, c'est vous aider et donner la vérité dans ce dossier.

Première décision de M. Pollet, remarquable d'efficacité dans la décision, c'est …

**M. le Président**. – Monsieur Crucke, pour qu'il y ait un point de repaire, on est au milieu de votre temps de parole.

**M. Crucke** (MR). – Monsieur le Président, vous m'avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de règle.

**M. le Président**. – Pour la gestion du temps, faites-moi confiance.

**M. Crucke** (MR). – Je vous fais confiance, mais si vous me bridez la parole, je ne vous ferai plus confiance.

**M. le Président**. – Je ne vous bride pas la parole. Simplement, j'essaye de faire en sorte que tout programme puisse tenir dans la limite de temps, c'est-à-dire avoir terminé à 12 heures 30 minutes, 12 heures 45 minutes au plus tard.

**M. Crucke** (MR). – Je suis désolé, je suis là pour parler.

La première décision prise par M. Pollet avec une remarquable efficacité concerne l'acquisition d'un véhicule en *leasing*, d'un coût de 89.000, qui doit être remboursé – et ce n'est pas rien non plus – à concurrence de 2.000 euros par mois. Ce fameux véhicule qu'il appelait lui-même «la papamobile», il s'en était vanté lorsqu'il était venu vous voir la première fois.

Les décisions qui vont être prises par M. Pollet vont finir par inquiéter le syndicat socialiste, la SETCA. Il y a une série de décisions qui sont prises et qui ne semblent pas conformes à l'objet social de la société, ni à ce qu'on doit attendre d'un redresseur et d'un *manager* de crise.

Suite à cela, la presse va se charger de ce dossier, ainsi que les Parlementaires qui vont vous interpeller et vous reconnaîtrez que ce n'est pas la première fois

qu'on vous interpelle ou qu'on vous questionne sur le sujet. Et vous allez mettre en place une procédure, mais je pense quand même qu'ici plus qu'ailleurs, vous allez prendre une multitude de précautions :

– on auditionne M. Pollet ;
– on informe la Société wallonne du logement ;
– on commande un audit à la BDO, document remarquable, 120 pages, intéressant à lire ;
– un débat contradictoire ;
– une conclusion d'un comité pluraliste ;
– on ajoute l'évaluation d'autres commissaires spéciaux et puis, finalement, le Gouvernement prend sa décision quelques heures avant la Noël, c'est sans doute le cadeau qu'attendait M. Pollet qui avait d'ailleurs dit dans un article de presse : «*Si le Gouvernement considère que je coûte trop cher, qu'il me le dise. J'en tirerais les conclusions.*». Je vois manifestement qu'il n'a pas pu tirer de conclusions ;
– le mandat de trois ans n'est pas prolongé, il sera simplement raccourci de trois mois ; dans le pire des cas, puisque c'est début du mois de septembre qu'il prendra congé ;
– M. Pollet va recruter le successeur pour sa fonction, puisqu'il doit recruter le directeur-gérant ;
– on va lui demander quand même de réduire les coûts de la gestion qui ne seraient pas conformes à l'objet social. J'y reviendrai après ;
– au niveau de ses émoluments et de ses frais, on rappelle à M. Pollet qu'il y a une décision du Gouvernement qui a été prise et qui fixait ses émoluments à 149.000 euros, mais il ne doit pas rembourser ce qu'il a perçu en trop. Je reviendrai sur le Comité d'accompagnement.

Je ne suis pas d'accord avec cette décision et j'ai du mal à croire que vous êtes d'accord avec cela, Monsieur le Ministre. J'ai l'impression que tout ce que nous avons fait dans notre commission du logement n'a servi à rien et que, réellement, on a voulu mettre un voile, si pas sur certains dossiers, en tout cas sur ce dossier-là.

Je ne suis pas d'accord, parce que ce qu'on peut reprocher à M. Pollet n'est pas mince. Quiconque aurait agi de la même manière, aurait été illico presto remercié sans les précautions que vous avez prises ici.

Si on peut critiquer le Gouvernement précédent, c'est peut-être par la désignation qui est une désignation politique – je ne peux pas l'appeler autrement. Mais le profil de M. Pollet n'apparaît pas adéquat. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est le DBO qui dit clairement que ce monsieur n'est pas un manager de crise, il n'a pas l'expérience, c'est un ingénieur des mines, qu'il aille faire son travail là où il le faut, mais pas dans le logement.

La méthode de travail de M. Pollet n'est pas cohérente, il engage des cadres sous le statut APE. L'APE, c'est un statut qui est réservé aux personnes peu qualifiées, dans ce cas-ci, ce sont des cadres. Ce qui permet évidemment d'éviter les charges patronales, en tout cas de les faire diminuer de manière drastique. Comme on n'attire pas les mouches avec du vinaigre, il faut donner un avantage à ces cadres, on acquiert des véhicules qui ne seront déclarés que de manière excessivement tardive. C'est la méthode de travail de M. Pollet.

Ce n'est pas cela qu'on lui demandait de faire. Ce n'est pas cela qu'on demande comme exemple dans la gestion publique.

Les termes employés par l'audit concernant les recrutements – et vous ne me le contesterez pas – manquent de rigueur. Les cadres qui sont recrutés en octobre 2004, s'en vont assez rapidement pour certains, en emportant la voiture de société. Pour un autre qui était avocat de profession, un dédommagement de 75.000 euros est payé.

**M. le Président**. – Monsieur Crucke, vous êtes à 12 minutes. Je vous accorde 2 minutes supplémentaires pour conclure.

**M. Crucke** (MR). – Vous êtes très gentil avec moi. Je vois vraiment que ce dossier vous passionne.

**M. le Président**. – On m'a demandé d'exercer la mission de président, je le fais. L'exposé de l'interpellation ne peut dépasser 12 minutes.

**M. Crucke** (MR). – Vous m'avez déjà pris 2 minutes en prenant la parole systématiquement.

**M. le Président**. – Non, je ne prends pas la parole systématiquement. Vous êtes déjà à 13 minutes. Si vous voulez, je continue. Lorsqu'une interpellation a été déposée et que d'autres interpellations sont déposées ensuite, sur un même objet, elles sont jointes pour ne former qu'un seul débat. Dans ce cas, seul l'auteur de l'interpellation déposée en premier lieu bénéficie du temps de parole de 12 minutes. Les autres orateurs disposent de 10 minutes.

**M. Crucke** (MR). – Je ne pense pas abuser du temps de parole, généralement. Si on veut développer le débat à l'extérieur, on peut le faire évidemment. Il faut quand même prendre le temps de parler d'un dossier pareil. Savez-vous combien tout cela coûte à la Région wallonne ? Si 12 minutes valent 200.000 euros qu'on ne remboursera pas, il faut le dire.

**M. le Président**. – Écoutez, il y a d'autres interpellations…

**M. Crucke** (MR). – Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres interpellations. Moi aussi, j'ai encore d'autres questions.

**M. le Président**. – Allez-y, vous avez deux minutes pour conclure.

**M. Crucke** (MR). – Il y a donc eu des mutations rapides du personnel. Un auditeur interne est engagé. Il est malade lorsqu'on le contrôle et M. Pollet continuera à le payer.

Le copinage politique, je fais bref pour éviter évidemment les indélicatesses, mais enfin quand ce n'est pas des membres de la famille, ce sont des membres du PS du Brabant wallon. Tous ces gens sont en fonction, mais ils étaient également en fonction au sein de la Fédération socialiste du Brabant wallon.

Alors, concernant les frais – oui, je sais bien que Mons vous tient à cœur, Monsieur le Président, moi aussi – mais on va verser au basket de la ville 9.000 euros. Le Doudou, cela vous tient à cœur, ainsi qu'à d'autres personnes encore dans la salle, et même à la tête de ce Gouvernement: 9.000 euros y sont également dépensés. Je suppose que le Doudou a été bien fêté.

Et j'en viens finalement à ce dernier problème, le sursalaire. On est passé de 149.000 euros à 249.000 euros qu'on a diminués un peu suite à l'audit, mais je suis prêt à refaire les comptes, on est bien ce montant-là. Et que va dire M. Pollet par rapport à cela? Il va nous dire, dans la première interview qu'il donne qu'il n'y a pas de statuts précis pour les commissaires spéciaux. On se demandait comment on allait le rémunérer, l'inspecteur des finances a dit lui-même que c'était le flou total. Il a finalement trouvé cette formule. C'est faux! J'ai la note de l'inspecteur des finances, que je ne lirais pas *in extenso* sinon, je ne respecterais pas mon temps de parole. L'inspecteur des finances dit tout le contraire.

M. Pollet invoque ensuite le Ministre de tutelle, le Ministre du Logement, M. Daerden. Mais non, M. Daerden qui est entendu dans la commission du logement vient dire: *«Je n'ai absolument rien dit en la matière. Le salaire a été fixé et on devait s'y tenir.»*.

Je ne relirais pas non plus le passage de manière à éviter de prolonger le débat.

Et puis après, c'est le Comité de pilotage. Et là, il fait fort. Il écrit à l'ensemble du personnel, contrairement à ce qu'affirmait la *Dernière Heure* hier, ma rémunération totale correspond à la grille barémique générale imprimée le 17 juin 2004 par le Comité de pilotage, organe faisant fonction de Conseil d'administration pour les décisions importantes.

Une fois de plus, c'est une erreur parce que la fonction de commissaire de pilotage, et là vous avez raison, le Gouvernement l'a prévue à l'époque. Je vais quand même lire un passage, Monsieur le Président, si vous me permettez pour que les choses soient claires. *«Pour garantir l'exécution efficiente de cette nouvelle stratégie de gestion, il est proposé que les grandes orientations et décisions à mettre en œuvre par le commissaire spécial soient préalablement soumises à la concertation d'un comité composé du Président de la Sorelobo, M. Durieux qui a été Gouverneur entre-temps, du directeur général de la Société wallonne du Logement, M. Rosenoer»*.

Ce comité vise l'accompagnement des décisions stratégiques à prendre. Ce comité n'a pas la compétence de fixer un sursalaire ou de modifier un salaire. Quand on vient maintenant nous dire qu'il y aurait un document qui a été signé, je voudrais bien le voir. Si vous en avez un, Monsieur le Ministre, je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de reproduire ce document parce que M. Durieux dit: *«Je n'ai jamais pris cette décision-là. Je n'ai jamais rien signé qui permettrait* – il est quand même Gouverneur, je pense qu'on peut lui faire confiance – *de dire que ce salaire a pu être dépassé.»*.

Je terminerais là, Monsieur le Président. S'il y a un document, il faut qu'on nous le montre. Et si ce Comité d'accompagnement a la compétence de pouvoir aller au-delà d'une décision du Gouvernement, qu'on nous explique pourquoi. Cela ne tient pas la route.

Le Gouvernement aurait été honorable et se serait honoré en recherchant cet argent. C'est de l'argent wallon qui est dans les caisses de quelqu'un qui a volé la Wallonie et qui en plus – oui, qui a volé la Wallonie, je me plais à le souligner – qui non seulement a volé la Wallonie, mais qui en plus se fout de nous et vous aussi.

De quel droit M. Rosenoer pouvait-il accepter cela? Quelle était sa compétence pour le faire? À mon sens, aucune.

Je voudrais, que dans ce dossier, une fois pour toutes, la clarté soit faite et que la vérité soit donnée et qu'on arrête de protéger quelqu'un qui n'est même pas «protégeable». Il n'en a pas ce mérite.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour dix minutes.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous aurez bien compris, l'importance de

ramener le débat sur ce dossier en commission. Vous m'aviez promis d'amener l'audit de M. Pollet, la complémentarité que lui-même avait demandé et le rapport de tout le travail fait dans l'administration.

Je pense qu'avant de débattre en long et en large de documents que vous avez peut-être, mais qui restent encore cachés pour nous, la première chose à faire, c'est de faire un point spécial dans notre Commission du Logement.

Par ailleurs, je demande que M. Pollet rembourse l'argent qu'il a perçu en trop puisque, vous-même, et la conclusion après un long travail, consistait à demander de ramener le salaire de M. Pollet à une norme qui avait été fixée. Cela veut dire que ce qu'il a perçu avant ne semble pas correct, et je trouve que la moindre des choses est de corriger les données.

Mais au-delà, se posent quelques questions par rapport à la composition du Comité de suivi qui, je l'espère, va être aligné sur la résolution du Parlement, c'est-à-dire composé de manière pluraliste. La question se pose du cadre à fixer: quelles sont les missions des commissaires spéciaux puisque M. Pollet avait finalement bien joué les rôles de commissaire spécial de directeur-gérant qui effectuait la gestion au jour le jour et c'est là qu'il a pu se procurer des émoluments supplémentaires? Chose que d'autres commissaires spéciaux n'ont pas osé faire. Donc, il manquait peut-être une définition bien claire de sa mission, du *timing* au-delà de ce qu'il allait percevoir comme émoluments.

J'aimerais bien savoir aussi quelles seront, dans le futur, les étapes à suivre par un commissaire spécial pour désigner un nouveau directeur-gérant. Comme on l'a bien compris, il est chargé de chercher un nouveau directeur. Par qui est-il accompagné et quelles sont les conditions de ce nouveau directeur? De nouveau, se pose la question de la grille à suivre par rapport aux connaissances, aux émoluments et à la mission du nouveau directeur-gérant. Chaque fois, on en revient à une définition préalable dont on avait largement parlé en Commission du Logement et qui se retrouve décrite dans la résolution.

Tout cela est un travail qui reste à faire et on ne pourra pas le faire tant qu'on n'aura pas les données exactes sur la table. Et il faut avoir une discussion bien plus large que ce que le Parlement nous permet de faire lors d'une interpellation.

Notre demande consiste à réaliser un travail complet là-dessus et à ne pas laisser pas passer une faute commise sans la réparer.

**M. le Président**. – Merci Madame Dethier-Neumann d'avoir été concise. Je voudrais dire à M. Crucke que le fait que je contrôle le temps de parole ne signifie pas que je n'accorde pas d'importance au sujet traité. J'y accorde autant d'importance que vous.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie les deux membres qui m'ont interrogé sur la situation et je confirme à Mme Dethier-Neumann que j'avais pris l'engagement, à chaque fois que c'était nécessaire, d'apporter tous les éclaircissements, et la motivation d'une décision.

Cependant, je sais que la parole est libre au sein du Parlement, mais je voudrais quand même inviter certains membres à faire preuve de mesure, parce que, traiter une personne de voleur, je trouve cela particulièrement grave, surtout à un moment où il y a une enquête judiciaire menée par des professionnels. Je ne vois pas en quoi un Parlementaire aussi intelligent soit-il, aussi inspiré soit-il, aurait le droit de salir quelqu'un sur base d'une lecture particulièrement rapide et partielle d'un document.

J'ai été un membre très actif de l'opposition – je pense que M. Fontaine aura la correction de le reconnaître – autant, j'avais eu la prudence dans les qualificatifs, parce que pour le moment, vous êtes en train d'atteindre à l'honneur de quelqu'un pour lequel, il y a – et c'est leur métier – une action à la fois du Parquet et de l'auditorat du travail. Je ne souhaiterai jamais qu'un homme politique se substitue à la justice, pas plus du reste que je ne souhaiterais être jugé par des politiciens.

C'est fondamentalement la différence d'approche que nous avons vous et moi. J'ai apprécié les propos mesurés de Mme Dethier-Neumann. Je ne suis pas là pour organiser une instruction, une condamnation de quelqu'un. Je suis là pour répondre devant vous de la gestion extrêmement difficile d'une des sociétés les plus importantes de Wallonie, puisqu'elle compte près de 5.000 logements. Elle a traversé des crises particulièrement difficiles, des crises financières, sociales, un incendie dont je ne dois pas rappeler toutes les conséquences particulièrement préjudiciables, des erreurs de gestion flagrantes, et le tout sur une toile de fond de règlements de comptes politiques locaux.

C'est l'héritage d'une société face à laquelle vous avez un grand nombre de locataires qui vivent parfois – et j'y suis allé à plusieurs reprises – dans des conditions difficiles et qui attendent aujourd'hui de notre part, qu'il y ait des réponses à leurs multiples interrogations et problèmes. Je parle notamment de l'entretien, de la

juste perception des loyers, de l'attribution des logements, voire de l'exécution du programme du PEI.

C'est un petit rappel méthodologique qui me paraît fondamental. Nous ne sommes pas une chambre d'instruction et vous n'êtes pas des procureurs du Roi.

Je le dis parce qu'il en va ainsi de la vie politique, il y en aura un autre ministre après moi, vous direz : *«Le plus vite sera le mieux, c'est votre droit»*, je ne porte pas de jugement, je suis là pour succéder à au Gouvernement précédent. Mais, j'ai trouvé votre propos curieux, vous êtes en train de dire que le Gouvernement précédent dans lequel vous aviez trois Ministres, a fait le plus mauvais choix de la terre. Vous dites : *«Un CV écrit à la hâte, quelqu'un qui n'avait pas les compétences et dont on n'a pas déterminé avec précision ni le barème, ni même le rôle du Comité d'accompagnement.»*.

J'ajouterai que vous avez omis de dire que le Gouvernement précédent avait décidé qu'il s'agissait d'un mandat renouvelable de trois ans.

À son arrivée, M. Pollet disposait d'un certain nombre de prérogatives et il a décidé de réorganiser complètement la société. C'est ainsi qu'il a notamment – c'est un des succès de l'opération – constituer une régie d'entretien, plutôt que de faire appel au secteur privé. Pour ce faire, il a acquis des véhicules, organisé une hiérarchie, et s'est entouré de cadres pour accompagner cette régie.

Il est vrai que l'audit note qu'effectivement, même si M. Pollet disposait de qualités évidentes, parce que, ce que vous avez oublié de mentionner, c'est qu'il avait fondé un bureau d'études qui fonctionne toujours très bien et qui est au service de la Région wallonne. Vous ne l'avez pas dit, c'est parfois un peu gênant. Il faut pouvoir tout dire. L'audit indique bien que l'intéressé a eu besoin d'un certain temps pour bien s'imprégner du mécanisme du Logement social.

J'ajouterai qu'il n'est pas facile de trouver du jour au lendemain un gestionnaire de crise expérimenté dans le logement. Mais, l'audit poursuit que très rapidement, un certain nombre de décisions ont été adoptées.

Au niveau du personnel, je ne me prononcerai pas, mais il y a eu une protestation sociale de la part d'un syndicat, dont je dois reconnaître, et je n'en connais pas les motivations, qu'elle est reste extrêmement limitée puisque, l'essentiel du personnel a, à maintes reprises, renouvelé sa confiance au commissaire. Je ne porte pas de jugement. Vous avez cité la SETCA. Je me dois, par correction, d'énoncer ici la réaction d'autres membres du personnel.

En tout cas, je peux vous annoncer la réaction de certains locataires qui – et l'audit le mentionne à différentes reprises – ont manifesté leur satisfaction sur le nouveau management de la société de logements.

Si nous voulons être de bon compte, puisque vous avez abondamment fait référence à la presse, qu'est-ce qui a interpellé l'opinion publique à propos de M. Pollet ? Je vais parler très librement, il y a deux éléments. Le fait que la société se situe dans la Ville de Mons. Ce n'est pas une ville comparable à d'autres en Wallonie. C'eut été la société d'une autre commune, probablement n'y aurait-il pas eu le même écho, mais à Mons existe une très grosse société de logements et l'on sait les rapports de forces au niveau politique.

Il y a aussi le salaire, ainsi que probablement les comportements et les déclarations de M. Pollet qui ne représentent pas des éléments indiscutables d'erreur de gestion. À une exception près, c'est celle qui a amené l'auditorat du travail à s'intéresser – et je n'irais pas plus loin – aux APE.

Les commissaires spéciaux représentent une garantie de redressement d'une société pour l'opinion publique. C'est l'arme ultime d'un Gouvernement pour faire face à une situation de crise. Je n'entendais pas et je n'entends toujours pas que la corporation des commissaires spéciaux souffre de l'une ou l'autre erreur, sans quoi il n'y aura plus qu'à envoyer le Ministre qui, par définition, n'est pas un spécialiste de la gestion du logement social. Il doit pouvoir s'appuyer sur une administration et des professionnels.

Face à cette problématique, qu'ai-je fait ? Vous me reprochez finalement d'avoir traité ce dossier avec impartialité. Oui, c'est vrai, Monsieur Crucke, j'ai reçu M. Pollet, – je n'ai pas attendu très longtemps : 24 heures – en présence du Président de la Société wallonne du logement qui est l'organe faîtier, de son Directeur général, des commissaires du Gouvernement parce que je souhaitais que nous soyons plusieurs non seulement à l'entendre, mais aussi à lui poser des questions.

Ensuite, j'ai souhaité que soit organisé un audit, non pas pour valider la partie «traitement» – le sujet a été vidé pratiquement dès le premier entretien –, mais pour analyser les questions de fonctionnement. Par souci de neutralité, l'audit a été réalisé par un organisme qui n'était pas hennuyer – il est situé à Battice –, et l'étude a été commandée, non pas par mon Cabinet – sinon, vous m'auriez encore reproché de camoufler certaines choses – mais par l'administration et singulièrement par un inspecteur général de grande qualité qui, pour la petite histoire au rapport, a été membre du Cabinet de Charles Michel. Un comité d'accompagnement était composé, en plus, de cet inspecteur général, d'un fonctionnaire spécialisé dans le suivi du logement qui

était membre du Cabinet de M. Daras, et enfin, de deux délégués du Cabinet. Quoi de plus normal ?

Nous avons donc fait cela dans un souci de pluralisme et d'impartialité qui devait exister pour ne pas qu'il y ait une approche unilatérale, qui est manifestement la vôtre, aujourd'hui comme hier. Ce comité d'accompagnement a accompagné, le BDO qui a fait – et c'est l'administration et le comité d'accompagnement qui le disent – un travail remarquable. Du reste, nous allons nous en inspirer pour le suivi d'autres commissaires.

Cet audit a réalisé des constats sans avoir le moindre mot d'ordre à charge ou à décharge. La démarche était celle-ci : dites-nous un peu, vous, qui êtes des spécialistes de l'audit, comment vous appréciez la gestion de M. Pollet, les initiatives prises et si les objectifs sont atteints et au passage, confirmez-moi bien l'aspect rémunération.

L'audit est alors avalisé, mais vous soutenez qu'il n'est pas normal que M. Pollet ait pu s'exprimer sur l'audit. Je ne suis pas sûr que si demain, on organisait un audit sur votre commune, vous apprécieriez beaucoup que l'audit soit publié avant que vous-même, bourgmestre, vous n'ayez eu l'occasion d'apporter un certain nombre de corrections. Ce qui est d'ailleurs à ce point vrai, c'est que l'auditeur a corrigé, a nuancé un certain nombre d'éléments, eu égard aux réponses apportées par la Direction de la société «Toit et Moi», et pas uniquement par M. Pollet.

Que conclut cet audit ? Vous pouvez aimer ou ne pas aimer ces conclusions, mais ce sont celles qui me sont transmises. Au point de vue salaire, le Gouvernement précédent l'a fixé selon une règle discutable, on a pris le salaire de Rochefort à Liège multiplié par deux, ce qui a donné le traitement du commissaire spécial. Le Gouvernement précédent a mis en place un comité d'accompagnement pour l'exécution d'un certain nombre de décisions, composé de M. Rosenoer et M. Durieux. Vous aurez constaté que dans tous mes comités d'accompagnement, je recherche le pluralisme, mieux même, je vais l'imposer dans les comités d'attribution des logements sociaux. Ce qui n'existait pas auparavant. Lorsque la force de l'opposition n'aura pas droit à un représentant, vous aurez un observateur. Je relève ici que le Gouvernement précédent n'a pas eu le réflexe de prévoir, dans le comité d'accompagnement, d'autres personnes de sensibilité différente, je pense singulièrement au Président de la Société wallonne du logement dont j'aurais trouvé légitime qu'il fut présent dans le comité d'accompagnement. Mais, c'est un Gouvernement auquel je n'appartenais pas et dont j'avais pour mission de relever les bons et les mauvais côtés.

En date du 17 juin 2004 – je peux comprendre que M. Durieux ne s'en rappelle peut-être pas, j'ai le document –, toute une série de décisions ont été prises : l'adoption d'un plan de prépension et d'un nouvel organigramme, l'adoption d'une nouvelle grille barémique et une masse salariale de 0,2 % supérieure à l'année 2003, en mettant en œuvre des points APE. Le Gouvernement précédent était parfaitement au courant qu'on allait utiliser des points APE. En tout cas, le Ministre de l'Emploi devait le savoir puisque c'était le 17 juin 2004. Ce même comité a désigné M. Pollet comme faisant office de Directeur général durant son mandat de Commissaire spécial du Gouvernement, y compris pour la passation d'actes notariés, mais aussi trois directeurs et le chef de la *task force* temporaire du PEI. Enfin, le principe du transfert de la branche d'activités de techniciennes de surfaces vers le secteur privé, a été approuvé.

Le comité de pilotage a marqué son accord sur un montant global avec des grilles de salaire qui étaient jointes, parmi lesquelles le complément de salaire de M. Pollet. C'est signé par M. Rosenoer et par M. Durieux.

À partir de ce moment-là, sur le plan civil, M. Pollet peut aujourd'hui s'en enorgueillir devant n'importe quel tribunal du fait qu'un comité d'exécution des tâches, mandaté par le Gouvernement, a couvert toute une série de décisions et qu'on ne les a pas remises en cause. Donc, il me semble qu'intenter une action en recouvrement de somme, sur un plan strictement juridique, c'était plutôt l'aventure que la certitude. C'est pour la partie «salaire».

**M. le Président**. – Monsieur Antoine, vous parlez depuis 14 minutes, il vous reste donc six minutes, puisque vingt minutes sont octroyées pour une interpellation.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Puisqu'il est mandaté par un Gouvernement, j'ai décidé – ce que le Gouvernement précédent aurait pu faire après le 17 juin 2004 – de ramener son salaire exactement à la formule dont bénéficient les autres Commissaires spéciaux et nous allons reprendre cette disposition dans le décret qui vous sera soumis, dans votre commission, dans les prochaines semaines. Mais ce ne sera valable que pour l'avenir.

Le Gouvernement précédent avait décidé d'un mandat renouvelable. Ce n'est pas ma théorie. Pour moi, un Commissaire spécial n'est là que pour un temps déterminé, il n'est pas là pour convoiter un emploi ou pour se créer un emploi. Il est là pour disparaître, et le plus vite est le mieux, et permettre – et là, je donne raison à Mme Dethier-Neumann – le

retour à un fonctionnement normal d'une société. Donc, je vous annonce déjà, Monsieur Crucke, que deux autres commissaires se verront, sur base des rapports qui m'ont été transmis, mettre un terme à leur travail dans les six mois. Pourquoi ? Parce qu'ils ont régularisé la situation, ils ont rattrapé le retard, ils ont remis la comptabilité en ordre. Mais je refuse qu'ils fassent, de leur fonction dans la société, un travail. La meilleure preuve, c'est que dans les dernières désignations que j'ai effectuées, qui n'ont pas été discutées par le Gouvernement, – et je remercie mes Collègues du Gouvernement de la confiance qu'ils m'ont apportée – j'ai plutôt recherché des profils de fin de carrière pour avoir l'assurance que ni M. Bondroit, ni M. Benoît, ni M. Dukers, ni M. Évrard, ne se disent : «*Finalement, je vais en faire mon métier*.». Ils sont là pour un temps extrêmement limité.

J'ai également fait en sorte que les mandats de Commissaire spécial que j'ai proposés au Gouvernement soient valables pour six mois, pas pour trois ans. Donc, je maintiens une constante pression sur eux : qu'avez-vous fait ces six derniers mois ? En rappelant chaque fois : je souhaite que vous en terminiez le plus vite possible, même si j'ai la correction de reconnaître qu'être commissaire à la Maison Liégeoise, ce n'est pas évidemment la même difficulté que l'être à Hensies ou à l'Habitation moderne. Je prône avant tout un mandat limité.

Le dernier élément du rapport me permettra de vous rappeler qu'il y a toute une série de bonnes choses qui ont été réalisées dans le travail de M. Pollet. Il serait injuste de ne pas les souligner. Il serait malvenu d'y mettre brutalement fin, perdant ainsi tout le bénéfice acquis. Dès lors – et le comité d'accompagnement s'est rallié à cette thèse –, comme il y a eu des améliorations, le moment est venu de retrouver le fonctionnement normal de la société. En réponse à cela, le Gouvernement décide de remettre sur pied le Conseil d'administration de la société Toit et Moi en bonne et due forme et si nous votons vite le décret, nous pourrons imposer dans cette société qu'il soit composé à la proportionnelle – ce qui est mon vœu. Ce conseil d'administration va devoir choisir le directeur-gérant, mais pour qu'il n'y ait pas la moindre perte de temps et pour que M. Pollet mesure bien ce qui lui reste à faire, il est d'ores et déjà chargé d'établir les conditions d'examen de ce directeur-gérant.

Je termine la proposition qui a été approuvée au Gouvernement : «*En tout état de cause, votre mandat touchera à sa fin parce que votre temps est révolu, ayant fait ce qu'on vous demandait. D'ici là, nous vous demandons quelques éléments de correction de gestion qui n'ont rien d'infamant parce que nous avons demandé la même chose à d'autres commissaires spéciaux.*».

Au total, nulle société n'aura autant été inspectée que celle-là, par l'administration de l'emploi et du travail, l'auditorat du travail, le Parquet, et l'audit. À tel point que l'audit a pris un peu plus de temps parce que les pièces n'étaient pas disponibles. Elles étaient une fois au Parquet, une fois à l'auditorat. Cela n'a pas été simple.

Aujourd'hui, sur base des éléments qui me sont transmis – et je ne peux apprécier la situation que sur ces seuls éléments-là – le Gouvernement a pris, sous ma proposition, la meilleure des solutions. On retrouvera d'ici quelques mois un fonctionnement normal. On recherche un nouveau directeur-gérant, on garde ce qui fonctionne bien, on corrige ce qui ne va pas, on répond aux attentes des locataires, on accélère le PEI, on entrevoit même la déconstruction des nouvelles tours à Ghlin, dans le seul but de retrouver le fonctionnement normal d'une société. Rien de plus, rien de moins.

**M. le Président**. – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse, mais évidemment, nous ne serons pas en phase dans ce dossier. Vous m'avez rappelé la modestie dont il fallait faire preuve dans ses interventions et je peux l'accepter, mais il est heureux que la parole puisse être libre dans ce type de dossier. Je ne retire rien à ce que j'ai dit à l'égard de ce monsieur. Lorsque quelqu'un fait passer son salaire de 149.000 à 249.000 euros, octroie à son épouse un véhicule de la société – on s'en rend compte uniquement parce qu'elle a eu un PV à Rome –, engage du personnel et le met à la porte quelques jours après avec un sursalaire également, et n'a pas la compétence pour bien s'entourer, si ce n'est pas un voleur, ce qui est sûr, c'est que c'est un menteur et cela, je vous l'ai prouvé. Je n'en démordrai pas un seul instant.

La seule critique que vous faites au Gouvernement précédent concerne les trois ans renouvelables. Vous relirez la note de l'époque au Gouvernement : la durée du mandat de trois ans proposée le minimum nécessaire qu'à la mise en place des mesures d'organisation interne, ainsi que la mise en place de procédures d'accompagnement et travaux décidés dans le cadre du Programme exceptionnel d'investissement de 1 milliard d'euros. C'est ce qui a été dit à l'époque.

Quant aux locataires, je me permets de vous rappeler la position de M. Marcel Gérard, peut-être du «premier locataire» puisqu'il les représente. Je pense qu'il est loin d'apprécier ce qui a été fait dans cette société.

Vous avez parlé d'un document du 17 juin 2004. Il est fort important. On peut comprendre que certains

oublient parfois qu'ils ont signé quelque chose. J'aurais aimé et j'espère que vous le communiquerez un jour – pouvoir disposer de ce document parce que vous faites allusion au mandat. Là, je ne peux pas vous suivre parce que si on accepte que le mandataire puisse outrepasser ses compétences et puisse le faire sans engager sa responsabilité, on peut faire tout et n'importe quoi dans cette société et le Gouvernement doit tout couvrir. Je vous rappelle que dans un autre dossier, qui était celui de Francorchamps, vous aviez une position bien différente en la matière et là, il fallait recourir.

Si M. Rosenoer ou M. Durieux sont responsables, qu'ils assument. Mais pour moi, le premier responsable, c'est M. Pollet.

Enfin, vous avez parlé de la Ville de Mons et vous avez raison. C'est un élément qu'il est vrai, anime le débat car la Ville de Mons, c'est celle du Ministre-Président. Il faut effectivement prendre des précautions et vous les avez prises, mais il faut aussi être radical et lorsque le Gouvernement prend une décision comme celle qu'il a prise, je dis qu'il donne un mauvais signe, pas seulement à l'électeur, mais à tous ceux qui gèrent l'argent public. J'espère que cette personne ne sera pas éligible à d'autres fonctions et que vous n'irez pas jusqu'à la redésigner ailleurs. Quand je vois les décisions du Gouvernement, je me dis que les parvenus ont encore de beaux jours dans ce pays.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Vous l'aurez compris, je serai plus nuancée dans ma réplique. Par contre, je me refuse de faire un point d'arrêt aujourd'hui. Je vous avais demandé les rapports d'audit. Je n'ai pas eu de réponse et je pense que dans les 20 minutes qui vous ont été accordées, vous auriez pu au moins me donner un rendez-vous par rapport à ce sujet.

Je ne veux pas avoir de jugement. Il me semble également, comme M. Crucke le dit, que le fameux document du 17 juin – est très important et il peut nous expliquer les engagements. En effet, cette grille contresignée définit le salaire qui concernait tout le monde dans cette société, entre autres le directeur-gérant, mais il n'y avait pas de nom spécifique à côté du titre. C'est à discuter, mais j'aimerais bien qu'on en parle car s'il y a eu responsabilité et faute, une réparation est nécessaire.

Je vous félicite pour vos conclusions concernant la fin du travail de M. Pollet et particulièrement la recherche d'un nouveau directeur-gérant, mais de grâce pas tout seul. Ce comité d'accompagnement doit être mis en place dès maintenant, et il faut que sa composition soit pluraliste et que son cadre soit clair. Je pense que ce sera le même comité pour les autres commissaires spéciaux car les événements que nous venons de vivre peuvent se reproduire ailleurs. Il faut avoir une large vision, et l'action doit être préventive.

Monsieur le Ministre, j'espère que j'aurai une réponse positive quant au rendez-vous concernant les documents dont j'ai parlé.

**M. le Président**. – L'incident est clos.

M. Borsus souhaiterait poser sa question maintenant car il est attendu dans une autre commission. Si cela ne pose pas de problème à M. Crucke, je lui cède la parole.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS COMMUNAUX DU LOGEMENT»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la mise en œuvre des plans communaux du logement».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Merci infiniment, Monsieur le Président, pour votre flexibilité, mais trois commissions se réunissent simultanément, il est difficile évidemment de jongler avec chacune d'entre elles. Merci également, Monsieur le Ministre.

Je me permets de vous poser deux ou trois questions concernant la mise en œuvre des plans communaux du logement, Monsieur le Ministre. Vous nous aviez indiqué – et cela a d'ailleurs été décidé par le Gouvernement – que vous alliez accorder une autorisation de création de logements supplémentaires. Ce fut fait. Je voudrais dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, quels sont les critères qui ont présidé à cette décision puisque, à ma connaissance, les entités qui avaient introduit des demandes n'ont pas été informées du refus ou des critères qui motivaient ce refus. Ce qui, en termes de bonne gouvernance, vous en convenez, n'est pas du tout opportun.

D'autre part, j'ai eu connaissance du fait que certaines entités communales avaient fort opportunément introduit des demandes de modification par ajouts de leur plan communal du logement initial, dont l'entité communale de Perwez.

Par ailleurs, vous avez – j'en ai été témoin à plusieurs reprises – indiqué qu'il n'y aurait aucun nouveau dossier sélectionné et que vous choisiriez parmi les plans communaux du logement déposés par les entités concernées sous la précédente législature. Dès lors, très concrètement, je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, quels sont les critères qui ont été retenus. Quel est le nombre de communes qui ont ajouté des dossiers à leurs plans communaux du logement ? Quelles sont les communes qui ont introduit des avenants en retranchant ou en ajoutant ? Et quelles sont celles qui ont bénéficié de votre décision ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, nous aurions pu nous réjouir de voir le Gouvernement wallon débloquer des crédits supplémentaires pour des logements complémentaires au programme triennal décidé par M. Daerden. J'apprécie beaucoup l'intervention de M. Borsus qui pose une quantité de questions auxquelles je vais répondre concernant le complément. Mais je ne vous ai pas entendu, Monsieur Borsus, sur le plan principal de notre action, parce que, ne confondons pas les choses, il s'agit ici d'un programme additionnel. L'essentiel des 900 logements annuels a été décidé par le Gouvernement précédent et je ne me rappelle pas que M. Borsus se soit ému de la répartition de ces 900 logements.

**M. Borsus** (MR). – Désolé, Monsieur le Ministre, je ne siégeais pas encore au Parlement à l'époque.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Crucke m'interroge bien sur le passé à propos de M. Pollet. Vous auriez pu le faire.

De la même manière, vous bénéficiez du voisinage de Mme Bidoul qui est conseillère communale à Perwez et qui vous a alerté d'une délibération.

Voilà une nouvelle affaire dont se saisit M. Borsus. Malheureusement pour lui, je vais terriblement le décevoir. D'abord, parce qu'il ne s'agit pas de programmes d'ajouts. La législation de M. Daerden dont j'ai hérité permet à une commune ou à un opérateur de modifier, dans le cadre du programme triennal, une demande par rapport à une autre. Les raisons sont les suivantes : le terrain qui a été retenu a été vendu à une tierce personne, la maison que l'on voulait réhabiliter coûte finalement beaucoup plus cher que les standards et les critères retenus par la Région wallonne, donc on abandonne.

Bref, il y a eu ainsi, je vais donc vous décevoir, Monsieur Borsus, 42 demandes – dont celle de la modeste commune de Perwez – de modification de programme 2004-2006 introduites par les communes et acceptées. Ce qui veut donc dire que tout cela s'est fait dans la plus grande transparence. Simplement, y a-t-il des gestionnaires communaux avisés qui ont introduit une demande et d'autres ont considéré que cela n'en valait pas la peine.

En sus de ces 42 demandes, une trentaine attend encore l'approbation du Gouvernement, concernant essentiellement un changement d'opérateur en la matière.

Il a donc été demandé à l'administration d'actualiser les listes en fonction de ces modifications introduites. Le Gouvernement a débloqué des crédits – on aurait peut-être pu s'en réjouir – et a décidé d'un programme complémentaire d'offre de logements et d'équipement le 1er décembre 2005.

Le programme complémentaire d'offre de logements est couvert par plusieurs crédits. Il s'agit de 7.280.000 euros (subvention de la Région), pour un total – puisqu'il y a aussi une part des sociétés et des communes – de 12.285.000 euros, ce qui permet 140 logements supplémentaires. La répartition est la suivante :

– Namur : 18 logements ;
– Luxembourg : 15 logements ;
– Liège : 35 logements ;
– Hainaut : 46 logements ;
– Brabant wallon : 26 logements.

Pour l'élaboration du programme complémentaire, il a été tenu compte principalement – les documents sont là pour l'appuyer – de la liste établie par les services techniques de la Société wallonne du logement qui, évidemment, suit l'exécution des programmes de M. Daerden et les modifications introduites et approuvées par le Gouvernement.

La priorité dans ces investissements était réservée. Je vous donne quelques critères objectifs :

– des compléments d'opération ;
– des opérations favorisant la mixité sociale ou l'intégration dans le bâti existant ;
– les communes émargent au plan HP ;

– les zones à forte pression foncière (Brabant wallon, Sud Luxembourg et les cantons de l'est) ;

– des partenariats, notamment avec des CPAS et des privés ;

– le rapport précis de la Société wallonne du logement sur l'opportunité de certaines opérations ;

– certains dossiers ont été retenus, vu l'urgence de concrétiser. En effet, par manque de moyens budgétaires, certaines opérations déjà lancées n'avaient pas pu se terminer.

J'ai tenu compte – ce qui n'était pas toujours le cas par le passé et d'ailleurs, vous m'y avez encouragé – de la fraction de population que représente chacune des provinces. En effet, auparavant, les Provinces de Hainaut et de Liège bénéficiaient de l'essentiel des crédits. C'est en tout cas ce qui s'est passé dans le programme principal décidé par le Gouvernement précédent.

Il m'appartenait dès lors, dans le programme complémentaire, d'essayer de corriger une juste répartition des crédits :

– Brabant wallon : 10 % ;

– Hainaut : 39 % ;

– Liège : 31 % ;

– Namur ; 13 % ;

– Luxembourg : 7 %.

Cela me paraît assez correct.

Outre ces 140 logements, il a été tenu compte également de l'octroi d'avances récupérables permettant l'équipement de parcelles pour la création de 105 logements et l'octroi de subventions pour l'équipement d'un ensemble de 64 logements.

Ainsi que le prévoyait la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a approuvé l'octroi par la Société wallonne du Logement d'une aide aux sociétés de logement de service public en vue de favoriser le montage, le développement, et l'exécution d'opérations en partenariat public/privé.

Ces avances récupérables permettront au minimum la création de 200 logements. En termes d'équipement, les 9 communes de la Communauté germanophone ont obtenu pratiquement plus d'un tiers des crédits, parce qu'elles ont été extraordinairement dynamiques pour présenter les terrains à équiper, selon la vieille technique du Fonds Brunfaut.

L'ensemble de tous ces dispositifs représente, selon les exécutions, pas loin de 500 logements, nous sommes donc au-delà des 350 que j'avais initialement pointés.

Enfin, toujours sur le budget 2005, une avance remboursable de 593.000 euros a été octroyée à la Société wallonne du Logement en vue de financer l'exécution de travaux de réhabilitation et de restructuration dans le cadre de la prise en gestion ou en location de logements inoccupés. 500.000 euros ont été octroyés au Fonds du logement des familles nombreuses en vue de la réhabilitation de logements inoccupés pris en gestion par un organisme à finalité sociale. Et enfin, 820.000 euros ont été octroyés au Fonds du logement des familles nombreuses en vue de financer l'exécution de travaux de réhabilitation et de restructuration dans le cadre de la prise ou en gestion de location de logements par un organisme à finalité sociale. C'est essentiellement l'associatif qui a été visé. Mme Corbisier-Hagon s'en rappellera puisque nous avons eu notamment l'occasion de visiter l'association de M. Trigalet. C'est ce type d'association qui est ainsi aidée à travers le Fonds du logement.

Comme vous le voyez, Monsieur Borsus, et au risque malheureusement de vous décevoir, tout cela s'est fait en parfaite relation avec l'administration, sur base de critères objectifs, et en tenant compte de la répartition géographique avec la seule volonté d'augmenter l'offre du logement dans toutes ses palettes. Plutôt qu'être chagrin, nous devrions nous réjouir des bonnes nouvelles qui tombent que ce soit dans le logement ou dans d'autres secteurs, comme les SAED, ou les zones d'activité économique, où je ne vous ai pas entendu vous plaindre alors que votre commune a été la mieux nantie de la Région wallonne. Mais on a parfois des lectures différentes, selon les budgets qui vous sont soumis.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, la version angélique, édifiante que vous venez de livrer ne correspond absolument pas à la réalité. Vous n'avez en rien répondu à ma question.

Ce qui se passe, c'est que certaines communes, dont la vôtre, Monsieur le Ministre, ont fort opportunément – et en mentionnant même dans leur délibération : «à la suite d'une concertation avec le Ministre du Logement» –, ajouté à leur programme un certain nombre de demandes de créations de logements complémentaires. Et Ô bonheur, quelques semaines après, ces ajouts étaient sélectionnés ! On est loin des adaptations techniques que vous évoquez. Certaines entités communales ont ajouté, juste avant votre décision, des demandes de création de logements qui, fort opportunément, ont été sélectionnées dans la décision du Gouvernement et par le Ministre du Logement.

Monsieur le Ministre, produisez votre délibération et la décision du Gouvernement, il suffit de les mettre ensemble. Ce n'est pas une adaptation technique, il s'agit d'un ajout d'un programme complémentaire. J'étais là, Monsieur le Ministre, ainsi que beaucoup d'autres de mes collègues, lorsque vous avez dit à l'Assemblée générale de l'Union des Villes et Communes, la main sur le cœur : «*Je prendrai parmi les programmes existants alors dans le même temps, en parfaite coordination avec vous, certaines communes modifiaient leur programme !*».

D'autre part, si c'était aussi transparent, pourquoi n'a-t-on pas fourni aux entités communales concernées une simple grille, information, communication, un renseignement ? Rien ! Pas une ligne n'a été communiquée aux entités communales, stipulant «*Voilà notre grille d'analyse, notre priorité géographique, tranches d'âge, rééquilibrage…*». Je veux bien entendre tous les critères, tout le plaidoyer de leur pertinence, mais pas le moindre critère n'a été communiqué à la moindre des communes ayant introduit un plan. Celles et ceux qui font aujourd'hui l'objet d'un refus l'ignorent même. Il n'y a pas eu de notification de la décision et forcément, il n'y a pas eu non plus de notification de la motivation de refus.

On est loin du mécanisme de transparence que vous décrivez. La seule chose qu'il convient d'acter – mais on l'a fait lors des débats budgétaires – c'est qu'effectivement, il y a des autorisations de constructions complémentaires qui s'ajoutent au programme. La vérité est aussi de dire, Monsieur le Ministre, qu'on les attendait et que vous les aviez annoncées il y a plusieurs mois déjà. Entre le moment où le Gouvernement annonce la décision et le moment où la première personne va pouvoir rentrer dans un des appartements construits, il s'écoulera encore plusieurs mois, voire plusieurs années. C'est la réalité.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne peux pas laisser passer des contrevérités totales. À l'Assemblée générale de Marche, j'avais fait savoir que toutes les communes avaient la capacité d'introduire une demande dans leur programme approuvé par M. Daerden ou en le modifiant. La meilleure preuve, c'est qu'il y en a eu 72 qui ont introduit une demande.

Je ne peux pas accepter ce style de règlement de comptes qui ne vous honore pas, mais j'ai l'habitude d'entendre de pareil propos. À Perwez, nous avons retiré une demande de 8 appartements, et celle-ci a été remplacée par une demande de 6 petits logements de maisons unifamiliales.

Voilà ce que nous avons fait. Nous avons procédé à un remplacement et le crédit est moins élevé que ce qui avait été accordé par M. Daerden. Donc, s'il vous plaît, Monsieur Borsus, lorsque vous voulez faire de la politique ou de la polémique *ad hominem*, choisissez mieux vos dossiers et vous serez mieux inspiré, mais je suis tout prêt à répondre en ce qui concerne la répartition des crédits aux zones d'activité économique.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – La logique dans laquelle on s'inscrit ici est complètement à côté de l'attitude que l'on attend d'un gestionnaire, d'un membre du Gouvernement wallon. Je discute ici de l'ensemble de l'attribution des plans additionnels du logement. Je déplore qu'il n'y ait eu aucune information quant aux critères, qu'il n'y ait aucune notification quant aux refus et on me dit, alors qu'on parle du redéploiement wallon : «*Soyez heureux, il y a eu des crédits accordés à une zone d'activité économique dans votre région.*». Eh bien, c'est heureux, ce serait à côté, ce serait encore heureux. Il y aurait des créations d'activités n'importe où en Wallonie, ce serait heureux. Je n'en tirerais aucun argument positif, ni négatif dans mon cœur.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai procédé sans aucune considération partisane. Ma règle de conduite est celle-là. Je n'agis pas comme un Ministre des Affaires intérieures du nom du plan zen, à l'époque où on octroyait des crédits sans même que la commune ne l'ait demandé.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES RÉSULTATS DE L'AUDIT EFFECTUÉ SUR LA SOCIÉTÉ MOUSCRONNOISE «LOGEMENTS À BON MARCHÉ»»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les résultats de l'audit effectué sur la société mouscronnoise «Logements à bon marché»».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). – Monsieur le Ministre, on a déjà évoqué ce sujet dans le deuxième semestre de l'année 2005 suite à un certain nombre d'articles qui étaient parus sur la société mouscronnoise «Logements à bon marché». Entre-temps, vous avez reçu, comme moi, des documents qui ne sont pas signés, en tout cas qui sont anonymes. Je sais que vous dites que lorsqu'on en reçoit, il faut en faire un classement vertical.

Faisons un bref rappel. Les 25 et 26 février 2003, et les 4 et 6 mars 2003, s'est tenu un audit de la Société wallonne du logement qui conclut que «*la société est bien gérée et avec sérieux*». Or, on voit quand même un certain nombre de dysfonctionnements – vous l'avez reconnu aussi d'ailleurs à l'époque – qui ne sont pas les moindres : attribution de logements au personnel, notamment ceux avec économie d'énergie, pas de motivation dans les attributions, problèmes au niveau de la législation par rapport aux priorités, le comptable est malade lorsque les inspecteurs viennent vérifier les comptes… On en a déjà parlé. Je ne vais pas m'étendre davantage sur le sujet. *(Réaction de M. Antoine.)* Je n'ai pas dit que vous avez caché quoi que ce soit. Sur les faits, nous sommes d'accord. Vous les avez confirmés.

Il a été décidé de solliciter un suivi d'audit parce que les premières remarques d'observation de la Société wallonne du logement ne permettaient pas de voir une éclaircie. Vous nous avez déclaré, à l'époque, que vous alliez interroger le commissaire par rapport aux attributions, puisque c'est de sa compétence, et que vous alliez solliciter de la Société wallonne du logement, un complément d'audit. Vous me fixiez comme délai, la fin de l'année 2005.

Nous sommes au début de l'année 2006. Le rôle du parlementaire, ce n'est pas seulement de parler librement, c'est aussi de suivre ses dossiers et donc, je reviens vers vous.

Disposez-vous de ces informations, de ces renseignements ? Quels sont-ils ? Quelles sont les mesures qui peuvent être prises ? Ou bien, tout baigne dans le meilleur des mondes dans cette société ? Dans ce cas-là, je considérerai, comme vous me l'avez parfois dit également, que les lettres anonymes que l'on reçoit provenant de locataires qui ne semblent pas être fort heureux doivent être purement et simplement classées sans suite.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Comme d'habitude, Monsieur le Président, je m'efforcerai, avec transparence, rigueur, impartialité de répondre à la question qui m'est posée visiblement, je n'ai pas totalement convaincu M. Borsus, donc, je vais essayer avec M. Crucke.

Le secteur du logement n'est pas un secteur facile et j'essaye chaque fois de réagir avec le maximum d'impartialité, de retenue et sans aucun *a priori*, qu'il soit négatif ou positif.

Je ne suis pas totalement naïf. La société connaît des difficultés. Suite à cela, j'ai demandé par courrier un suivi d'audit, notamment pour la société mouscronnoise et pour vous faire plaisir, j'en ai même encore ajouté une autre dont on pourrait penser qu'il y aurait une quelconque volonté de complaisance : le Foyer Namurois, pour lequel, là aussi, j'ai demandé un complément.

Ceci prouve que le traitement est le même pour tous et vous ne me surprendrez jamais agissant autrement. Je vous avais indiqué que ce complément d'audit serait réalisé pour fin décembre. Cependant, depuis le 2 janvier 2006, un nouveau département Audit a été créé au sein de la Société wallonne du logement. C'était du reste, le souhait que j'avais exprimé lors de ma visite au Conseil d'administration en septembre. Il a été procédé au recrutement de son responsable.

Dès l'entrée en fonction de ce nouveau responsable de la direction Audit, M. Didier Évrard, il a notamment été décidé – comme j'avais invité la Société wallonne du logement à le faire – de programmer un suivi d'audit auprès de la société de logements de Mouscron.

Pour être bien sûr qu'il n'y ait pas le moindre retard dans le suivi d'audit, j'ai donc insisté pour qu'on commence par cette société et la Société wallonne du logement m'a confirmé par courrier que les agents auditeurs se rendront au siège de la société de logement de service public les 25 et 26 janvier 2006 afin d'y réaliser un suivi d'audit. Je ne peux pas aller beaucoup plus vite ! Ils auront à cette occasion la possibilité de mesurer l'impact de l'entrée en fonction de la nouvelle directrice-gérante, Mme Francine Carrette, sur la gestion de cette société. Ils vérifieront également le bon suivi des observations faites antérieurement, notamment par rapport à quelques dysfonctionnements que vous avez rappelés. Le contenu du rapport du suivi d'audit sera porté à la connaissance des membres du Conseil d'administration de la Société wallonne du logement, en sa séance du 20 février 2006. Il prendra alors les décisions nécessaires quant aux suites à réserver au dossier d'audit et me communiquera sa décision.

Quant au rôle à jouer par le commissaire de la Société wallonne du logement auprès de la société, j'ai déjà eu l'occasion d'informer le Parlement du fait que j'ai rappelé par courrier solennel à chaque commissaire et à chaque administrateur représentant la Région – tout à l'heure, M. Borsus me faisait le reproche d'un manque de transparence ou d'information, encore faut-il lire les lettres – la teneur de leurs obligations.

Tenez-vous bien. Aucune réponse ne m'est parvenue du commissaire auprès de la société de Mouscron. J'ai donc vérifié et suite aux informations recueillies auprès de la Société wallonne du logement, il apparaît que le commissaire a été absent pendant toutes les réunions organisées en 2005.

Quand je parlais d'une négligence et d'une déliquescence de certains commissaires du Gouvernement, je ne parle pas des commissaires spéciaux ici, en voilà un bel exemple.

Vous vous rappellerez, cher Monsieur Crucke, que le 20 juillet, je vous avais demandé – mais M. Borsus était fort chagrin, un peu comme aujourd'hui – à trois heures du matin, dans un dispositif transitoire de pouvoir remplacer anticipativement les commissaires. On m'avait reproché à l'époque de vouloir nommer des commissaires cdH, parce que tous ceux qui sont en place sont soit socialistes, libéraux, ou écologistes. Mes propos ont été mal interprétés. J'ai dit que là où il y a des commissaires défaillants, il faut pouvoir les remplacer. En voilà un qui, je pense, vient de, sans le savoir, signer son arrêt de démission.

**M. le Président**. – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je voudrais quand même le rassurer. Je ne focalise pas mon intervention sur votre personne et sûrement pas sur la Ville de Mouscron (j'adore son club de football, sauf dans certains excès). Lorsqu'on est interpellé, par des citoyens qui dénoncent certains dysfonctionnements, le seul moyen de pouvoir répondre aux questions auxquelles la société ne répond pas, c'est d'interpeller le ministre compétent. Vous l'avez fait avant moi. C'est notre rôle et le vôtre est de nous répondre.

J'ai pris note que le suivi d'audit aurait lieu les 25 et 26 janvier. Il n'a pas été réalisé fin 2005, je n'en fais pas une maladie. Nous en reparlerons en février. Ce qui compte, c'est que ce dossier soit suivi, cela permettra d'avoir un débat sur le fond.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le suivi sera fait avec zèle et rigueur.

**M. Crucke** (MR). – Pour le zèle, vous pouvez me faire confiance. J'espère que pour la rigueur, vous le ferez également. Ceci dit, je conserve la correspondance que j'ai reçue parce qu'elle pourra peut-être resservir.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous soulevez un problème qui n'est pas négligeable. Je reçois évidemment du courrier en quantité. Je vous invite, lorsque vous êtes saisi d'une lettre de plainte, à la transmettre à la Société wallonne du logement car elle a pour mission, entre autres, d'y donner suite.

Vous avez évidemment des plaintes qui sont purement fantaisistes dans lesquelles des personnes signalent ne pas avoir reçu le même avantage que leur voisin. Il apparaît à la lecture du courrier que quelques témoignages sont discutables. Par contre, il en existe d'autres qui sont étayés de faits précis, répétés, – c'est notamment le cas pour une société de la région liégeoise – et pour lesquels je demande à la Société wallonne du logement qu'il y ait un suivi formel. Lorsque la plainte est étayée, cela mérite un traitement. N'hésitez pas à transmettre ce courrier au Président de la Société wallonne du logement.

**M. Crucke** (MR). – Pour vous faire plaisir, Monsieur le Ministre, je vais le communiquer à la Société wallonne du logement. À ce propos, la question suivante portera sur M. Rosenoer. J'ai quelques craintes quant à l'attitude de ce monsieur et au traitement qu'il pourrait en faire. Mais je vais le faire et je vous communiquerai la copie simultanément.

Enfin, je note qu'un commissaire a été absent pendant un an et qu'on ne vous l'a pas signalé. Cette situation est problématique. Il est anormal quelle perdure comme cela pendant un an, sans que le plus haut échelon n'en soit informé. Je pense qu'il y a une série de choses à changer dans le système. J'ai compris, que la sanction tomberait. Je vous félicite. Je vous ai toujours soutenu concernant la sanction.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Dans le nouveau décret, après trois absences répétées, le commissaire est démissionné automatiquement. Ce n'était pas prévu dans le décret précédent.

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L'ENQUÊTE INTERNE DEMANDÉE
À LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT
SUITE AUX RÉVÉLATIONS DANS LA PRESSE
CONCERNANT ALAIN ROSENOER,
SON DIRECTEUR GÉNÉRAL»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'enquête interne demandée à la Société wallonne du logement suite aux révélations dans la presse concernant Alain Rosenoer, son Directeur général».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). – Je reviens à ce qui avait été brillamment évoqué par M. Fontaine, à deux reprises, suite à un article paru dans le *Ciné télé revue* faisant un certain nombre de révélations sur la Carolorégienne. On en a parlé suffisamment et on sait ce qu'il contenait. Le *Ciné télé revue* dénonçait surtout – je ne focalise pas mon propos sur le personnage, je suis désolé, mais c'est lui qui est évoqué en long et en large dans cet article – la manière dont le Directeur général de la Société wallonne du logement, M. Rosenoer, a travaillé dans ce dossier.

Grosso modo, il a oublié l'article 29 du Code d'instruction criminelle qu'il n'omettait pourtant pas de respecter dans d'autres dossiers. Par ses services internes de l'inspection des finances, il s'est informé de l'ensemble des éléments dont on a débattu pendant des semaines. Voilà pour les faits.

À une question qui vous a été posée par M. Fontaine le 12 décembre dans cette même commission, vous répondiez avoir chargé M. Quenon, Président de la Société wallonne du logement, ainsi que deux commissaires du Gouvernement, de procéder aux vérifications d'usage. Jusque-là, j'adhère à votre décision.

Lors de la question d'actualité qui vous a été posée le 15 décembre en séance plénière, vous confirmiez avoir reçu ce rapport. Vous nous avez dit : «*La qualité du travail de M. Rosenoer fait l'unanimité.*». À ce propos, nos renseignements divergent.

Je me souviens que M. Fontaine avait évoqué le syndrome de Stockholm en parlant des membres du C.A. Il vous avait dit : «*Je n'ai pas la même information. Il ne semble pas que votre avis fasse l'unanimité.*». Comme nous sommes des hommes prudents au sein du MR, nous avons vérifié les informations, au cas où M. Fontaine aurait ajouté une couche en trop. Ce n'est pas dans ses habitudes, on le sait, nous avons donc vérifié.

Après vérification, il apparaît que le rapport que M. Quenon vous a transmis serait un «copier-coller» d'un texte qui aurait été rédigé par M. Rosenoer lui-même. Il semble que la signature de M. Rosenoer se trouve encore au bas du document.

Par rapport à cela, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que rester perplexes. S'il en est ainsi, quel crédit peut-on encore donner à ce document ? Quelle satisfaction peut-on tirer de ce type de document ?

Ne pensez-vous pas que ce que nous avons dit depuis des mois sur la Société wallonne du logement, continue, malheureusement, à exister ? J'en veux pour preuve que les administrateurs de la Société wallonne du logement n'ont pas été informés. Certains ont été informés après que vous avez reçu le rapport et la totalité du conseil d'administration a été informée le 19 décembre 2005. Comment voulez-vous que cela fonctionne dans cette Société wallonne du logement ?

Ce M. Rosenoer est-il réellement cette personne dont les qualités sont à ce point intrinsèques, qu'il peut tout se permettre ?

Ce que je vous demande, Monsieur le Ministre, c'est de faire la clarté sur ce dossier une fois de plus. Ces informations sont-elles exactes ? Si oui, il est temps d'intervenir.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, suite à la parution d'un article de M. Bouffioux, la presse faisait à nouveau état du dossier de la Carolorégienne le 8 décembre 2005.

En vue de préserver l'autorité de la Société wallonne du logement, employeur officiel de M. Rosenoer – il s'agit d'un para de type B doté d'un conseil d'administration – j'ai demandé le jour même, au Président, M. Michel Quenon, d'établir, sous sa responsabilité, un rapport sur tous les éléments du dossier faisant toute la lumière sur la procédure qui a été suivie en visant, notamment, les faits reprochés dans le texte en question.

La veille déjà, le Directeur général de la Société wallonne du logement avait réagi, parce qu'il savait que l'article allait sortir. Il m'a fait savoir qu'il contestait énergiquement les allégations contenues dans l'article qui avait été diffusé dans toutes les rédactions avant sa sortie publique.

Par courrier du 12 décembre 2005, le Directeur général de la Société wallonne du logement m'a transmis une note circonstanciée des éléments intervenus dans le cadre de ce dossier.

Je vous lis sa lettre : «*J'ai initié les procédures d'audit des sociétés de logement quand j'ai repris la gestion de la Société wallonne du logement, avec le soutien de M. Vincent Sciarra et de Mme Françoise Kennes. Ces audits ont toujours été menés dans une totale transparence et je n'ai jamais caché ou censuré quoi que ce soit dans leur élaboration. Avec des moyens très limités, nous nous sommes attachés à professionnaliser la démarche d'audit au fil du temps.*

*Croyez bien que je tiens à continuer à cultiver l'efficience sociale de la SWL, de même que le souci de transparence, tant dans le fonctionnement en interne qu'envers nos usagers. Il est évident que la nécessaire mutation d'une administration, parfois un peu passive, vers une entreprise publique de services à haute valeur ajoutée requiert une démarche de persuasion des agents pour surmonter des attitudes parfois conservatrices. En reprenant la direction générale, je savais et j'ai dit clairement que le secteur, – SWL et sociétés –, devait faire sa «révolution culturelle».*

*Je ne puis que me réjouir des dispositions que vous et votre prédécesseur avez prises pour activer cette nécessaire mutation. Je suis bien entendu à votre entière disposition pour améliorer par une concertation accrue avec votre cabinet la contribution de la SWL aux objectifs que s'assignent le Ministre du Logement et le Gouvernement wallon.*».

Par la suite, M. Michel Quenon m'a transmis le rapport que je lui avais demandé dès la parution de l'article et ce, après qu'il a eu un entretien avec le Directeur général en présence d'un délégué de chaque groupe politique du conseil d'administration réuni en urgence.

Les éléments de réponse ainsi portés à ma connaissance sont étayés par des pièces probantes et des décisions du Conseil d'administration de la Société wallonne du logement. Il ressort clairement de ces dernières que M. Rosenoer entendait pousser jusqu'au bout les investigations à la Carolorégienne.

La publication prématurée d'un rapport d'une procédure non finalisée est alors intervenue par le biais du site de M. Chastel.

M. Quenon poursuit : «*Je tiens à préciser que tous les éléments relatifs au dossier de la Carolorégienne ont été présentés aux membres du conseil d'administration* – y compris les membres MR, Écolo, etc. – *lors des séances des 29 août 2005 et 20 septembre 2005.*

*La relation complète et objective, les pièces du dossier et les décisions du conseil d'administration de la SWL conduisent à conclure que l'autorité de la Société wallonne du Logement ne peut être mise en cause.*».

Voilà ce que disent M. Quenon et les représentants des trois autres groupes politiques après avoir auditionné M. Rosenoer.

Aucun membre du conseil d'administration n'a remis en question le courrier de M. Quenon. Aucun ne m'a dit : «*J'aurais dû être consulté. Je vais inscrire le point. Je ne suis pas d'accord.*». J'en déduis que cette conclusion a été dégagée à l'unanimité par l'ensemble des groupes politiques.

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez l'immense privilège, à la Société wallonne du logement, de bénéficier de représentants. Jusqu'il y a peu, le groupe MR avait un vice-président. Par conséquent, ne me dites pas que tout cela s'est fait dans le dos du groupe MR, ou alors, il y a deux MR : ceux qui, selon vous, se taisent et, si j'entends bien, sont complices à la Société wallonne du logement et je suis prêt à leur en faire le reproche – et ceux qui parlent, vigilants et rigoureux au Parlement wallon.

Je rappelle quand même que les premiers sont désignés par les seconds.

**M. le Président**. – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je retiens que vous n'avez pas infirmé que le rapport qui vous a été remis par M. Quenon est un «copier-coller». (*Réaction de M. Antoine.)*

Si cela vous fait sourire, moi, cela ne m'amuse pas. C'est le genre de procédure qui montre «l'efficacité» et je parlerais plutôt d'influence, pour ne pas dire la pression exercée par un personnage sur les autres.

Je vous rassure, il n'y a pas que deux MR. Il y en a plus que cela. Nous sommes 20.000 au moins à militer dans ce parti. Mais, effectivement, il y a des parlementaires ici qui vont continuer à faire leur boulot, que cela vous plaise ou non.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ferai le mien aussi.

**M. Crucke** (MR). – J'ai compris la réaction de M. Rosenoer. Je dois vous dire qu'elle ne m'étonne pas. Il fait l'ange, comme d'habitude. Rappelez-lui cette citation : «*Qui fait l'ange, fait la bête.*». Je pense qu'un jour les événements risquent de le lui rappeler.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a quand même un minimum de fonctionnement administratif dans ce pays ! Il y a un conseil d'administration. Il y avait des commissaires parmi lesquels vous aviez des représentants et vous me faites le reproche du fonctionnement global des conseils d'administration !

En résumé, cela voudrait donc dire que, parce que M. Crucke me l'a dit, il y a des choses qui se passent, il ne sait pas dire lesquelles. Il a lu un article de M. Bouffioux donc, il faut condamner ! Je réagis fonctionnellement à cette question. Le président du conseil d'administration est un homme libre. Pour ceux qui l'ont connu au Conseil provincial du Hainaut, c'est plutôt un homme libre, étiqueté écologiste, il est aujourd'hui, dans l'opposition. Je lui ai écrit : «*Faites-moi toute la lumière.*». Il me répond : «*J'en ai discuté avec tous les groupes politiques, il n'y a pas de problème.*».

Et M. Crucke me dit : «*Tous des vendus !*». Changez les vôtres, alors ! Que puis-je vous dire de plus ?

**M. Crucke** (MR). – Ce n'est pas cela que je vous dis. Tout le monde peut changer, M. Quenon y compris. Lorsqu'on fait une enquête et qu'on demande que le rapport de celle-ci soit fait par celui sur qui on enquête, pour moi, cette enquête est totalement nulle et elle n'a aucune crédibilité. Si vous ne comprenez pas cela, j'en suis désolé, et je pense que vous voulez rester aveugle pour certains dossiers.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je transmets ici la lettre de M. Quenon qui n'est pas, contrairement à ce que dit M. Crucke, signée par M. Rosenoer. Je le dis parce qu'il y a une limite à respecter dans les affirmations. Laissez-moi avouer une forme de lassitude, j'ai le sentiment que dans «l'affaire» du logement, on ne cherche pas à mieux gérer, on ne cherche pas à voter rapidement un décret, et qu'on ne cherche pas à relever ce qui va mieux. C'est chaque fois trouver matière à requérir, pour faire un procès. (*Réaction de M. Crucke.*) Gardez la tête froide !

Il est quand même étonnant, Monsieur Crucke, que vos administrateurs MR ont voté à une occasion différemment des autres : lorsqu'il s'agissait du président libéral de l'Habitation moderne. Dans tous les autres cas, ils ont voté comme les autres. Comme quoi, vous voyez que le réflexe de protection existe dans tous les partis.

**M. Crucke** (MR). – Ce n'est pas de ma faute si après un an et demi, c'est toujours le désordre dans le secteur du logement social !

*(M. Avril, Président, prend place au fauteuil présidentiel.)*

**M. le Président**. – Chers Collègues, je vous souhaite une excellente année et je vois que tout le monde a toujours la pêche, ce qui me réjouit. Je vous souhaite, à tous et à toutes, un excellent travail.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE L'AGRÉATION EN QUALITÉ D'ESTIMATEUR POUR L'OCTROI DES PRIMES À LA RÉHABILITATION EN RÉGION WALLONNE»**

**QUESTION ORALE DE Mme CORBISIER-HAGON À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'AGRÉMENT DES ESTIMATEURS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA PRIME À LA RÉHABILITATION»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine sur «les conditions de délivrance de l'agréation en qualité d'estimateur pour l'octroi des primes à la réhabilitation en Région wallonne» et la question orale de Mme Corbisier-Hagon, sur «l'agrément des estimateurs intervenant dans le cadre de la prime à la réhabilitation» à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (MR). – Monsieur le Ministre, la prime à la réhabilitation permet à des propriétaires d'obtenir une aide financière pour des travaux de rénovation effectués sur leur logement.

Ces travaux concernent essentiellement la toiture, les menuiseries, l'électricité, l'assèchement des murs, etc. Je ne m'étendrai pas davantage sur les conditions d'octroi de cette prime qui sont clairement définies.

Par contre, cette procédure prévoit qu'un «expert», en fait un estimateur rende visite aux personnes qui projettent des rénovations afin d'évaluer les travaux et d'apprécier leur recevabilité. Celui-ci peut être un indépendant, agréé par la Région wallonne, ou un estimateur de la Région wallonne.

Dans le cas de l'estimateur indépendant, celui-ci doit recevoir une agréation délivrée après que le can-

didat estimateur a suivi une formation organisée par la Région wallonne.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Pouvez-vous me préciser la fréquence de ces formations ?

Quand s'est déroulé le dernier cycle ? Quand sera organisé le prochain ?

Pouvez-vous me préciser qui a accès à ces formations ?

L'agréation est-elle délivrée une fois pour toutes ou la délivrance est-elle soumise à une actualisation des connaissances ? En ces termes, des cycles de recyclage aux nouvelles réglementations, par exemple, sont-ils organisés et à quelle fréquence ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon pour poser sa question.

**Mme Corbisier-Hagon** (cdH). – Monsieur le Président, manifestement, M. Fontaine et moi, avons les mêmes rencontres ou les mêmes courriers. Ma question porte sur le même sujet. Par rapport à la question qu'il a posée, j'ai une approche peut-être différente. En effet, suite à la consultation des archives, j'ai constaté qu'il n'y a plus eu d'organisation d'examen depuis 1991.

Ne devrait-on pas organiser un contrôle des experts reconnus, et permettre l'engagement d'autres experts grâce à de nouveaux examens ? À moins qu'il n'y ait assez d'experts reconnus au sein même de la Région wallonne. Cela dépendrait alors du nombre de primes qui sont introduites.

J'ajoute ces questions, peut-être un peu plus précises, à celles que vient de poser M. Fontaine.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie Mme Corbisier-Hagon et M. Fontaine pour leurs questions et notamment pour la dernière incise de Mme Corbisier-Hagon qui me paraît fondamentale.

Il est nécessaire de rappeler que la fonction d'estimateur est une mission type de service public puisqu'elle consiste à vérifier que l'octroi des primes à la réhabilitation s'effectue conformément à la réglementation et donc que les deniers publics promis sont utilisés correctement. Idéalement, cette tâche devrait donc être exécutée exclusivement par des agents du service public.

S'il n'en est pas ainsi, et si appel a été fait à des estimateurs privés à partir de 1983, c'est en raison de l'explosion du nombre de demandes de prime intervenue à cette époque suite à l'adoption d'une nouvelle réglementation – particulièrement généreuse – initiée par la Ministre Mayence. Sans recours à l'agrément d'estimateurs extérieurs à l'administration, celle-ci n'aurait en effet plus été capable de répondre à la demande du public.

Cet agrément ne va toutefois pas sans poser un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, le statut même des estimateurs privés est un peu inconfortable, puisqu'ils exercent une mission de contrôle et qu'ils sont rétribués par les personnes contrôlées, qui sont leurs clients. Il n'est d'ailleurs pas rare que des particuliers refusent de rétribuer l'estimateur à qui ils ont fait appel quand celui-ci refuse d'instruire un dossier en leur faveur parce que leurs travaux ne peuvent pas être subsidiés en vertu de la réglementation.

Il faut également savoir que certains estimateurs privés travaillent systématiquement pour des clients qui leur sont renseignés par des entreprises et que, parfois, cette collaboration est véritablement «institutionnalisée», ce qui provoque une situation anormale où l'estimateur ne veille plus aux seuls intérêts de la Région, pour laquelle il effectue les vérifications, ni à ceux de son client, qu'il doit contrôler mais aussi conseiller, mais où il pense avant tout à rendre service aux entreprises qui lui fournissent indirectement du travail.

Si, malgré cela, les estimateurs privés ont été maintenus en service bien que le nombre de dossiers de prime à la réhabilitation ait été fortement réduit suite aux différentes modifications de la réglementation intervenues depuis 1987, c'est que l'effectif des estimateurs publics est, pour des raisons diverses, resté insuffisant pour faire face à la demande dans des délais raisonnables. C'est cela, l'élément déterminant.

Néanmoins, les estimateurs privés actuellement agréés sont suffisamment nombreux pour apporter le complément nécessaire à l'activité des estimateurs publics.

Cela étant, je vous communique les informations plus ponctuelles que vous sollicitez à propos de l'agrément des estimateurs privés :

– pour être agréé comme estimateur privé, il faut détenir un diplôme d'architecte, d'ingénieur ou de géomètre, avoir suivi une session d'information sur la réhabilitation des logements, et exercer son activité principale en qualité d'indépendant en la matière. Il ne me semble pas que la mise sur pied d'une commission d'agrément – Mme Corbisier-Hagon en parlait dans sa question – soit nécessaire en complément à ces règles ;

– il n'y a pas de session de recyclage organisée, ce qui signifie que l'agrément est en principe définitif. Le retrait de l'agrément d'un estimateur qui n'a pas respecté ses obligations – qui sont notamment fixées par un arrêté ministériel du 22 février 1999 – est toutefois rendu possible par l'article 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999. En cas de modifications de la réglementation, les explications et directives sont communiquées par l'administration, par écrit, aux estimateurs agréés.

Cependant, compte tenu de la prochaine mutation de la prime à la réhabilitation, notamment dans sa perspective de «réha-énergie», nous serons amenés à organiser des sessions de formation continuée pour les estimateurs. Ils découvriront des aspects nouveaux liés à la performance énergétique des bâtiments.

À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'insuffisances du cocktail public/privé. Idéalement, nous devrions pouvoir recourir exclusivement à des estimateurs publics.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée. Je voudrais lui dire, en restant dans le sens de ma question, qu'il faudrait peut-être alors que l'administration puisse répondre que le nombre d'estimateurs est suffisant et qu'elle n'a pas l'intention d'organiser de nouveaux recrutements. Ceci parce que l'on donne invariablement aux gens les renseignements sur les conditions mais en ne les informant pas de l'absence d'organisation d'examen. Cela suscite en vain des vocations et c'est du travail inutile pour l'administration qui a autre chose à faire.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Corbisier-Hagon** (cdH). – Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Fontaine.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES CONSÉQUENCES DE L'INCULPATION D'UN ÉLU COMMUNAL, ÉGALEMENT DIRECTEUR-GÉRANT D'UNE SOCIÉTÉ DE LOGEMENT SOCIAL»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conséquences de l'inculpation d'un élu communal, également directeur-gérant d'une société de logement social».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (MR). – Monsieur le Ministre, avant les congés, nous avons appris par la presse l'inculpation d'un échevin dinantais. Loin de moi l'idée d'aborder le fond du dossier, c'est le travail de la justice, la présomption d'innocence doit évidemment être respectée.

Mais la lecture de ce fait m'a rappelé les discussions que nous avions eues en Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement lors du débat relatif aux recommandations apportées par le Parlement au Gouvernement suite au scandale de la Carolorégienne.

Lors de ce débat, nous vous avions proposé d'introduire une recommandation visant à «éviter des conflits d'intérêts potentiels en introduisant notamment une incompatibilité entre la fonction de directeur-gérant et l'exercice d'un mandat électif au sein d'un ou des pouvoirs locaux desservis par la société».

Cette proposition avait été balayée d'un revers de main tant par vous-même que par certains membres de la majorité.

Ne pensez-vous pas que nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation qui justifie pleinement la recommandation que nous vous proposions ? Dans quelle mesure cette personne inculpée peut-elle encore exercer, avec la sérénité nécessaire, ses fonctions de directeur-gérant d'une société de logement ?

Le malaise est bel et bien présent et même l'intéressé l'a ressenti puisqu'il s'est mis en congé des fonctions qu'il exerçait au sein de votre cabinet.

Je ne vous pose pas de question sur ce dernier point. Ma question est la suivante : comptez-vous, Monsieur le Ministre, revoir votre position et intégrer cette clause d'incompatibilité dans le projet que vous déposerez prochainement au Parlement ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai plusieurs éléments de réponse à apporter à la question de M. Fontaine. Je le remercie de me permettre de faire la lumière sur ce sujet.

La personne concernée était effectivement au payroll de mon cabinet, comme expert 1/5 temps, un jour par semaine. Il était essentiellement chargé de vérifier

l'implémentation de nouvelles règles dans l'attribution des logements.

Dès qu'il fut mis en cause, comme vous l'avez rappelé, il a, dans la minute même, sans que je ne lui demande, – c'est tout à son honneur – donné sa démission d'expert du cabinet.

En outre, je rappelle que ce dossier n'est pas mis en cause pour une quelconque faute de gestion, ni pour une attribution unilatérale de logements. En fait, on lui reprocherait, d'avoir éventé un courrier, ce dont il se défend avec force. Il argumente que le courrier dont il dispose n'est pas le même que celui présenté à la presse.

Comme vous, je fais confiance à la justice. Ce dossier renvoie à la situation un peu ubuesque de la Ville de Dinant.

Je rappelle que le président du conseil d'administration a alors demandé le licenciement du directeur-gérant, ce qui était parfaitement son droit. Le président du conseil d'administration était aussi l'avocat du Bourgmestre de la Ville de Dinant. Le conseil d'administration, moins la voix de ce président, a au contraire réclamé la démission du président et non pas celle du directeur-gérant et a confirmé sa pleine et totale confiance au directeur-gérant.

C'est un exemple de l'arroseur arrosé. La justice s'est saisie du dossier, mais nous sommes encore très loin du scandale de la Carolorégienne dont vous parliez dans votre question écrite. Convenons entre nous que c'est une goutte d'eau par rapport à tout ce qui a été dit sur la Carolorégienne. Il s'agit ici d'une lettre. Ce ne sont pas des malversations, ni des détournements, ni encore des octrois abusifs de logements. Il faut ramener le propos dans sa juste valeur.

Il est clair que l'incompatibilité du directeur-gérant ne se trouve pas dans le projet de décret dont je vous ai présenté les grandes lignes, et qui fut par la suite approuvé par le Gouvernement. Pourquoi ? Vous vous rappellerez qu'à l'époque, je vous avais renvoyé à la commission traitant de la démocratie locale puisqu'il me semblait que les incompatibilités des échevins, des bourgmestres, et des conseillers devaient se régler à ce niveau-là.

Il semblerait que la commission n'ait pas retenu cette incompatibilité.

Tout à l'heure, M. Crucke disait : «*Rien n'est fait*.». Je rappelle qu'en septembre 2004, nous avons déposé un premier projet de décret voté le 11 juillet. Ce n'est pas moi qui l'ai retardé, j'ai voulu aller au plus vite. M. Avril s'en souviendra. Nous avons déposé un deuxième projet de décret qui a été approuvé par le Gouvernement qui l'a transmis au Conseil d'État qui nous le retournera probablement début février.

Nous avons donc œuvré au mieux. Ce projet de décret contient une série de dispositions extrêmement favorables qui participent à une meilleure transparence et à un règlement des conflits d'intérêts.

Ceci dit, le texte ne le prévoit pas, j'imagine donc que nous aurons la question en commission et que des amendements seront déposés.

Si nous voulons entrer dans cette logique, j'inviterai les membres titulaires de ces amendements à réfléchir à d'autres formes d'incompatibilité. Pour quelle raison serait-il interdit de cumuler les mandats d'échevin ou de conseiller communal avec celui de directeur-gérant, alors que nous avons entendu en commission M. Digneffe dire qu'il existe d'excellents directeurs-gérants qui ont été échevins ? C'est la preuve qu'il y a des contre-exemples. Comment admettre que le président d'une société puisse être bourgmestre ou échevin ? Premier problème. Comment admettre qu'un haut fonctionnaire de la Région wallonne, qui traite directement avec les communes – par exemple, le directeur de la Société wallonne des distributions d'eau – puisse en même temps être bourgmestre ?

Je suis vraiment ouvert à tout ce débat. Ceci dit, je pense qu'il doit avoir lieu dans la commission appropriée qui est celle traitant des pouvoirs locaux.

Du reste, vous savez que le Gouvernement a commandé une étude à un bureau international pour vérifier, notamment, la pertinence des rémunérations et les situations de conflits d'intérêts.

Monsieur Fontaine, le Gouvernement a pour mission de proposer vite et bien, et si l'on peut faire mieux ensemble, je vous donne rendez-vous en commission lors du débat sur ce projet de décret.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse dans laquelle il ne s'engage pas, si ce n'est à examiner la question. Je tiens compte des appréciations positives qu'il apporte sur le travail du Gouvernement. Mais il me permettra de ne pas être tout à fait d'accord sur la rapidité et la qualité de ce qui est réalisé. C'est le rôle de l'opposition de titiller le Gouvernement et de voir ce qui pourrait être amélioré.

Monsieur le Ministre, le problème des incompatibilités, spécialement dans le domaine du logement social, réside dans le fait que le directeur-gérant est chargé de la gestion journalière de la société. Vous savez comme moi que c'est à cet endroit que les risques de clientélisme sont les plus importants.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mode d'attribution.

**M. Fontaine** (MR). – Oui, mais le directeur-gérant est là tous les jours et il sait ce qui se passe. C'est un élément essentiel dans ces pratiques que nous voulons voir disparaître, vous comme nous, du logement social.

J'espère que nous y arriverons. C'est pour cela que nous continuons à penser que cette incompatibilité devrait exister.

*(Mme Corbisier-Hagon, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)*

**INTERPELLATION**

*(Suite)*

**INTERPELLATION DE M. AVRIL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'AGENDA DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DU LOGEMENT»**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Avril à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'agenda de la prochaine Conférence interministérielle du Logement».

La parole est à M. Avril pour développer son interpellation.

**M. Avril** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'année 2005 aurait très bien pu être consacrée «année de l'habitat en Région wallonne» tant le secteur a été l'objet de nombreux débats et polémiques.

Il y a eu le décret RESA avant le décret modifiant le Code wallon du logement avec d'importantes dispositions pour dynamiser l'ancrage communal, augmenter à nouveau l'offre de logements locatifs et professionnaliser les acteurs du secteur.

Cela, bien avant que n'éclatent les affaires qui ont émaillé plusieurs sociétés de logement.

Des débats riches en enseignements qui se sont tenus en commission plus de deux mois durant, nous avons tiré les conclusions qui s'imposent : une politique du logement social active – et donc un réinvestissement de la Région dans ce secteur – doit aller de pair avec une professionnalisation des acteurs et des structures dans leur ensemble.

La résolution votée par notre Assemblée fin de l'année précédente va dans ce sens.

Parallèlement à cela, Monsieur le Ministre, chers Collègues, une politique du logement pensée de manière transversale, dans toutes ses composantes, doit aussi s'inscrire dans une collaboration accrue avec le Fédéral, là même où le levier fiscal se trouve.

J'en viens donc à l'objet de mon interpellation.

Régulièrement, une conférence interministérielle consacrée à la politique du Logement, réunissant les ministres régionaux en charge de la matière et plusieurs ministres fédéraux – Justice et Finances, principalement – se réunit pour décloisonner la matière.

Notre pays est complexe et cette conférence doit être, à mon avis, un lieu de rencontre plus fréquent, où les autorités régionales et fédérales doivent mettre en avant leurs complémentarités.

Ainsi, les récents débats liés au coût de l'énergie sont un exemple parfait des synergies à développer entre ces deux niveaux de pouvoir.

Cette conférence interministérielle aura lieu, Monsieur le Ministre, dans le courant de ce mois. Aussi, je souhaiterais que vous vous exprimiez sur les points suivants.

Au niveau de la fiscalité fédérale, comment comptez-vous défendre le point de vue selon lequel il faut aller encore plus loin dans le soutien public aux économies d'énergie ?

Le Fédéral a déjà annoncé qu'il relevait le plafond des déductibilités pour le prochain exercice fiscal – un sujet sur lequel vous avez déjà été interrogé par mon collègue et ami, M. Stoffels.

Ne pensez-vous pas qu'il faille aller plus en avant dans le soutien aux bâtiments liés au secteur public ?

Les collectivités locales, pour ne citer qu'elles, seraient ravies de pouvoir disposer d'un coup de pouce chaque fois qu'elles mènent un projet précurseur en matière d'économie d'énergie.

Cette réflexion est valable aussi pour le logement social.

Hasard du calendrier on ne sait, il y aura prochainement un Conseil européen consacré à la question de la TVA et des secteurs qui peuvent espérer compter une diminution en ce domaine.

La France vise le secteur HORECA tandis que l'Allemagne veut, au contraire, relever le taux général pour affronter les défis de la relance auxquels elle est confrontée. La Belgique, pour sa part, marque son intérêt pour prolonger la diminution du taux de TVA pour les travaux liés à la rénovation.

Le secteur est demandeur – à juste titre – et plusieurs études ont démontré l'effet direct tant en termes d'emplois directs qu'indirects. Il faut maintenant pérenniser cette mesure.

Confirmez-vous, Monsieur le Ministre, cette approche et le rappellerez-vous à la Conférence interministérielle ?

Lorsque l'on connaît les montants colossaux qui sont investis et ceux qui le seront encore davantage dans les années à venir en matière de rénovation, on comprend tout de suite l'intérêt pour notre Région qui doit remailler son habitat vieillissant.

La Wallonie dispose, certes, de nombreux leviers pour mener une politique de l'habitat ambitieuse. Mais elle doit veiller à être présente dans les débats qui se mènent au Fédéral et au niveau européen.

Monsieur le Ministre, je ne doute pas un seul instant que vous relayerez les enjeux que je viens de soulever.

Je vous remercie pour la réponse que vous m'apporterez, qui sera aussi directe que précise, je n'en doute pas.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame la Présidente, je remercie M. Avril. L'histoire de la Conférence interministérielle du Logement dans notre pays est étroitement liée aux travaux de notre commission.

Rappelez-vous, en juillet, lorsque nous terminions aux petites heures nos travaux, il me fallait me rendre à Bruxelles pour défendre ce point de vue. Je rappelle l'anecdote, parce que c'est la seule fois que la Conférence interministérielle du Logement s'est réunie sous la présidence de M. Dupont.

Un certain nombre de questions avaient été abordées, notamment, à la demande de votre serviteur. Plusieurs groupes de travail ont été créés. Mais il est vrai que depuis, nous ne nous sommes plus revus.

J'ai profité d'un contact avec M. Dupont, concernant la malheureuse initiative de M. Keulen au mois de décembre pour lui demander de réunir à nouveau cette Conférence interministérielle du Logement. Je me réjouis de constater qu'il a entendu mon appel, même si je ne doute pas de son intérêt à nous réunir plus souvent.

Qu'y a-t-il au menu de cette conférence interministérielle ? Il y a notamment le nouveau fonds fédéral pour l'économie d'énergie. À la demande des trois Régions, lors d'un Comité de concertation où je tentais de représenter la Région wallonne, le projet de loi-programme a été modifié au niveau fédéral pour impliquer beaucoup plus les Régions dans la création et la mise en œuvre effective de ce fonds. Pour rappel, ce dernier devra notamment viser des investissements économiseurs d'énergie pour les personnes à revenus modestes. Des discussions sont en cours pour le moment entre les collaborateurs de la Ministre Els Van Weert et les collaborateurs des trois Ministres régionaux de l'Énergie, extrêmement intéressés, M. Peeters, Mme Huytebroek et votre serviteur.

Je vous rappelle qu'il existe déjà un mécanisme de soutien au financement de projets économiseurs d'énergie via le dispositif UREBA pour les bâtiments publics. Après analyse du potentiel d'économie d'énergie de chaque projet par un comité technique, une aide de 30 % est octroyée pour ces investissements. De même, le programme EPURE, du côté wallon, vise à aider les communes à investir dans un éclairage public plus performant en matière de consommation d'énergie.

Pour le volet des logements sociaux, depuis le mois de mars de l'année dernière, j'ai permis aux sociétés de logement de service public qui souhaitent aller au-delà du minimum requis en matière énergétique, d'avoir accès aux primes du Fonds Énergie pour financer notamment les travaux d'isolation, le placement de chaudières gaz à haut rendement et le remplacement des simples vitrages par du double vitrage performant.

Aujourd'hui, après avoir réuni l'ensemble des sociétés de logement et la Direction de l'Énergie, nous pouvons constater que des projets importants rentrent et nous pourrons largement utiliser tous les crédits disponibles. Le maillot jaune revient à M. Sory, directeur-gérant du Logis tournaisien, que nous avions reçu, qui a déposé un projet extraordinairement ambitieux d'adaptation de son parc à la performance énergétique.

Certaines sociétés ont suivi, d'autres malheureusement n'ont pas eu ce même réflexe ou les moyens financiers complémentaires pour l'aborder.

Enfin, vous m'interrogez, à juste titre, quant à la diminution de la TVA de manière globale dans la construction. J'avais défendu – les deux journalistes sont là pour en témoigner – cette théorie à Prague lors de la Conférence européenne des Ministres du Logement.

Depuis, le Gouvernement fédéral a pris une mesure de reconduction après l'accord des Ministres des Finances européens, sur le maintien du taux de TVA réduit pour la rénovation. Malheureusement, et je ne puis que le déplorer, M. Reynders n'a pris aucune ini-

tiative quant à la diminution du taux de TVA pour la construction de logements sociaux.

Dès lors, avec Mme Dupuis et M. Keulen, je compte bien évidemment revenir à la charge lors de la prochaine Conférence interministérielle du Logement. Je déposerai, à ce propos, un dossier complet indiquant l'effort que le Fédéral devrait consentir, mais aussi les retombées extrêmement positives, tant sur le plan social, et économique, que sur le soutien à l'activité que pourrait susciter une telle décision qui existe déjà dans une majorité de pays européens. J'espère pouvoir sensibiliser M. Reynders et lui rappeler qu'il a, parmi cette commission, des membres particulièrement attentifs au logement social, en espérant qu'il soit lui aussi concerné. Ce qui aujourd'hui, n'est pas totalement le cas. Nous plaiderons d'autant plus que M. Keulen, Mme Dupuis et moi-même sommes extrêmement intéressés, puisque tant à Bruxelles qu'en Wallonie, nous avons mis sur pied des programmes alternatifs de construction qui pourraient pleinement en profiter et augmenter encore l'offre de logement dans les différentes communes qui sont les nôtres.

Monsieur le Président, je vous dresserai un rapport sur l'évolution du dossier, suite à la tenue de cette Conférence interministérielle du Logement, même si celle-ci s'annonce relativement difficile, eu égard au projet de décret de M. Keulen qui vise à réserver le logement public en Flandre à celles et ceux qui connaissent le Néerlandais ou sont prêts à l'apprendre. Vous avez vu les multiples réactions du côté francophone et de M. Dupont au niveau fédéral. Je crains, dès lors, que nous passions un certain temps lors de la Conférence interministérielle du Logement. Il le mérite en termes de droits fondamentaux, d'égalité des Belges devant la loi, si j'ose dire, mais cela ne nous permettra peut-être pas d'avancer aussi vite que je ne l'aurais espéré dans les autres volets. Il y va de la défense du droit le plus élémentaire, notamment des Francophones et des personnes d'origine étrangère.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Avril.

**M. Avril** (PS). – Madame la Présidente, je suis satisfait de la réponse de M. le Ministre, mais, philosophiquement, je trouve tout à fait inadmissible que des politiques sociales de la Région soient hypothéquées par des taux de TVA beaucoup trop élevés qui servent simplement à garnir les caisses du Fédéral au détriment de la lutte contre la pauvreté et d'une classe moyenne inférieure en Wallonie.

**Mme la Présidente**. – Merci, Monsieur Avril. Il est vrai qu'il n'y a pas que les politiques sociales. Il y a aussi les bâtiments scolaires et autres dossiers du genre pour lesquels tout le monde s'était engagé, mais c'est à un autre niveau de pouvoir que nous devons en discuter.

*(M. Avril, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

## QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. BORSUS À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE PLAN TONUS HOSPITALIER»

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «le Plan Tonus hospitalier».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Président, je m'associe aux vœux chaleureux que vous avez adressés à nos collègues et à Mme la Ministre, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui permettent la réalisation de nos travaux ou qui les suivent régulièrement.

Madame la Ministre, je souhaiterais commencer cette année de débats, qui concernent notamment l'Action sociale, par un regard à poser sur un dossier important, à propos duquel vous êtes attendue dans maintes institutions régionales et dans de nombreux hôpitaux publics ou parapublics. Il s'agit du cadastre de l'offre de soins en Région wallonne, de la notion de bassins de soins ainsi que des conséquences qu'elle implique, et de l'investissement que le Gouvernement va devoir arbitrer, sur votre proposition.

Voilà un exercice périlleux, d'après les informations qui me reviennent, puisque les demandes qui seraient sur votre table de travail seraient d'une ampleur extrêmement considérable par rapport aux capacités budgétaires.

Ma question a précisément pour objet de définir le périmètre de ce dossier. Tout d'abord, où en est le cadastre de l'offre de soins ? Quels sont les liens avec le Fédéral concernant cette approche de définition de bassins de soins ? Et enfin, quelle est votre approche en termes de financement des futurs investissements hospitaliers ?

Par ailleurs, les enjeux locaux ou supralocaux sont considérables. Nous savons que l'enveloppe d'un hôpital a été financée dans le cadre du premier volet

du Plan Tonus. Mais l'ensemble de son équipement doit être financé par un deuxième investissement régional via le nouveau Plan Tonus hospitalier.

Dès lors, Madame la Ministre, comment allez vous articuler votre analyse des crédits à accorder en tenant compte du cadastre de l'offre de soins en Wallonie et par rapport à la notion de bassins de soins développée par votre collègue du Fédéral ?

Enfin, quel est le volume des demandes qui se trouvent aujourd'hui sur votre table en termes d'investissement hospitalier ? Quelle est votre capacité budgétaire ? Et quelle est votre grille décisionnelle quant à ces investissements hospitaliers ?

Nous parlons de la santé de nos concitoyens, donc d'un dossier que vous considérez, avec moi et avec d'autres, comme un élément majeur.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, je tiens tout d'abord à vous présenter, ainsi qu'à la presse, mes meilleurs vœux pour une excellente année, pleine de tonus et de dynamisme.

Monsieur Borsus, s'il est vrai que je vais présenter au Gouvernement wallon une première version du cadastre de l'offre de soins en Région wallonne, lequel devra être régulièrement mis à jour, complété et étendu à d'autres secteurs que ceux des hôpitaux et des services de santé mentale, je ne dois pas avoir annoncé la préparation d'un nouveau volet du Plan Tonus pour le secteur hospitalier. Ceci pour la simple et bonne raison que cela ne relève pas de mes compétences, mais bien de celles de mon collègue, le Ministre Philippe Courard, en charge des communes. Ce plan, rappelez-vous, concernait une aide aux communes qui disposent d'hôpitaux publics.

Je ne puis donc répondre à votre question. Je pense que vous faites référence à l'opération de financement alternatif, le CRAC 2.

En ce qui concerne la question des bassins de soins, je ne dispose à ce jour d'aucune information précise. Aucun document ne permet de distinguer quelles seront les conséquences pour les institutions wallonnes.

Néanmoins, en sa séance du 22 décembre dernier, le Gouvernement wallon avait pris acte du cadastre actualisé et intermédiaire de l'offre de soins en Région wallonne. Il m'a aussi chargée de solliciter mon collègue fédéral ayant la Santé dans ses attributions afin d'obtenir une information précise sur l'état d'avancement des réflexions relatives à la problématique des bassins de soins. Ce que je me suis empressée de faire.

Je n'ai pas reçu de réponse à ce jour. Vous comprenez que c'est un peu tôt. Je me permets de vous suggérer de patienter un peu. Je répondrai en détail à vos questions lorsque j'aurai obtenu la réponse du ministre fédéral.

**M. le Président**. – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Pas de problème pour patienter quelque peu. Le temps nécessaire pour que les informations soient revenues du Fédéral.

Madame la Ministre, je prends note de la remarque concernant les compétences du Ministre Courard. Mais le dossier qui s'annonce est important en termes de soutien aux investissements hospitaliers. Il porte sur des ajouts d'hôpitaux, de services et sur des compléments ou des achèvements de constructions importants qui sont aujourd'hui sur la table du Gouvernement. Je plaide pour une démarche concertée. La notion de cadastre de soins ne doit pas être une notion *ex cathedra*, et doit révéler son utilité dans l'ensemble des travaux menés au niveau régional, dans le chef de votre département, au niveau fédéral, dans le chef du département de votre collègue, M. Demotte, et au niveau du Ministre des Pouvoirs locaux. L'ensemble de ces acteurs doit pouvoir poser un regard sur l'offre de soins et surtout sur l'orientation que l'on souhaite lui donner en Région wallonne avant de décider du programme extraordinaire d'investissement.

Pourriez-vous indiquer l'échéance décisionnelle que se fixe le Gouvernement quant aux investissements complémentaires et aux accords sur le financement extraordinaire dans l'ensemble du secteur hospitalier ? Il est question de sommes considérables que vous pouvez nous rappeler, Madame la Ministre.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Il s'agit d'un montant global qui avoisine les 200 millions d'euros. En juin, nous avons pris position sur le principe de terminer les travaux entamés, ce qui me semble une sage décision. Pour le reste de l'enveloppe, les décisions ne se prendront que fin 2006 pour démarrer en 2007. Aujourd'hui, les dossiers rentrent à l'administration, mais l'année 2006 est la dernière année de finition des travaux de la première enveloppe CRAC. Nous avons donc une année de réflexion. *(Réaction de M. Borsus.)* Une partie de ces montants va être affectée à des achèvements.

**QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA SUPPRESSION DES SUBSIDES
DE LA RÉGION WALLONNE
À DIVERSES ASSOCIATIONS,
NOTAMMENT ACTIVES
DANS LE SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS,
LA MOTIVATION DE CES DÉCISIONS
ET LES COLLABORATIONS
ENTRE LA RÉGION WALLONNE
ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
RELATIVES AU SECTEUR ASSOCIATIF»**

**QUESTION ORALE
DE Mme CORNET À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE SUBVENTIONNEMENT
DES ASSOCIATIONS ACTIVES
DANS LE SECTEUR DE L'AIDE
À L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS»**

**QUESTION ORALE
DE Mme CORBISIER-HAGON À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES SUBSIDES 2005
QUI SERONT EFFECTIVEMENT VERSÉS
AUX ASSOCIATIONS
ŒUVRANT POUR L'INTÉGRATION
DES PERSONNES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann, sur «la suppression des subsides de la Région wallonne à diverses associations, notamment actives dans le secteur des écoles de devoirs, la motivation de ces décisions et les collaborations entre la Région wallonne et la Communauté française relatives au secteur associatif», la question orale de Mme Cornet sur «le subventionnement des associations actives dans le secteur de l'aide à l'intégration des immigrés» et la question orale de Mme Corbisier-Hagon, sur «les subsides 2005 qui seront effectivement versés aux associations œuvrant pour l'intégration des personnes d'origine étrangère» à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, cela me fait plaisir de faire équipe avec des femmes. (*Rires.*) Le 12 décembre dernier, je vous interrogeais relativement à la situation du Carrefour interculturel wallon et plus largement à la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère. Ma collègue Ingrid Colicis faisait de même relativement aux restrictions budgétaires aux associations wallonnes actives dans l'intégration des immigrés.

Vous avez apporté des réponses qui sont insatisfaisantes à mes yeux. Qui plus est, divers articles de presse ainsi qu'un forum organisé à Namur par l'IRFAM le mercredi 21 décembre – donc après ma question – ont montré que la situation était encore plus grave que je ne le pensais.

Ainsi, à titre d'exemple, je lis dans le journal *La Nouvelle Gazette* du jeudi 22 décembre 2005, que l'asbl «Accueil et promotion des immigrés» de Mont-sur-Marchienne, qui emploie 5 travailleurs et met en œuvre de l'alphabétisation pour 150 personnes originaires de 30 pays différents, va devoir fermer ses portes, faute de soutien de votre ministère. De même, j'ai découvert lors du forum de l'IRFAM que vous aviez décidé de façon systématique de couper les subsides aux écoles de devoirs, sous prétexte qu'elles sont déjà reconnues par la Communauté française. Selon la fédération, c'est une somme totale de 175.000 euros, soit 4.500 euros en moyenne par école de devoirs, dont serait privé ce secteur qui pourtant a bien besoin de toutes les aides publiques possibles pour se déployer.

Vous conviendrez avec moi, Madame la Ministre, qu'on peut s'interroger sur de tels choix, qui contrastent fortement avec ceux posés par votre prédécesseur.

À l'heure où les Régions et la Communauté française envisagent de conclure un pacte avec le secteur associatif et déclarent vouloir multiplier les politiques croisées, à l'heure où les enjeux d'intégration sont particulièrement prégnants et où la Région wallonne entend être actrice de son redéploiement, il ne s'agit pas de très bons signaux. Étant entendu que du point de vue d'Écolo, la combinaison de subsides de la Communauté française, par rapport à un cadre défini par elle, et de la Région wallonne, par rapport à des actions spécifiques qui relèvent de sa compétence, est tout à fait judicieuse, notamment dans une perspective de solidarité de la Région wallonne à l'égard de la Communauté française, – laquelle dispose, comme chacun le sait, de moyens limités – mais aussi par rapport à la compétence de la Région wallonne en matière d'intégration sociale.

Je souhaite dès lors vous réinterroger, Madame la Ministre, sur votre politique en matière d'intégration des immigrés.

Confirmez-vous le retrait des subventions à ces associations et notamment aux écoles de devoirs et assumez-vous dès lors les licenciements et l'arrêt des activités qui vont s'ensuivre ? Pouvez-vous alors nous présenter les proportions et les raisons de vos choix ?

Envisagez-vous d'ores et déjà un amendement du budget destiné à ces associations ? Quelle information avez-vous prévue à l'égard des associations par rapport à une telle option ?

Êtes-vous en contact avec la Communauté française par rapport à votre volonté d'un retrait des subsides wallons aux associations qui sont reconnues par elle ? Votre décision fait-elle l'objet d'une décision conjointe des deux Gouvernements dans le cadre de politiques croisées ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

**Mme Cornet** (MR). – Madame la Ministre, avec votre autorisation, mon intervention évoluera quelque peu dans le sens où, à la lecture de la presse de ce matin, il apparaît de manière évidente que votre raisonnement et votre jugement ont évolué par rapport à la question qui nous réunit, Mme Dethier-Neumann, Mme Corbisier-Hagon et moi-même, aujourd'hui. Mme Dethier-Neumann l'a fort opportunément rappelé, tant les politiques que les médias se sont mobilisés, à la fin de l'année 2005, pour dénoncer vos décisions par rapport au subventionnement de tout un secteur actif dans l'aide à l'intégration des immigrés. En effet, vous avez décidé de rogner drastiquement ces subsides ou de les supprimer purement et simplement.

J'interviendrai tant en ma qualité de parlementaire wallon, qu'en qualité de mandataire représentant la région de Charleroi où pas moins de 25 associations sont actives dans le secteur. Celles-ci s'étaient manifestées fortement à la fin 2005 pour attirer notre attention sur le fait que si vos décisions étaient confirmées, seules 5 de ces associations seraient encore en mesure de travailler activement sur le terrain. Aujourd'hui, il semble que vous n'ayez pas revu vos décisions. En 2005, le subventionnement en matière d'intégration des personnes d'origine étrangère a diminué de près d'un tiers des moyens. Les subsides aux associations sont passés de 989.000 euros à 372.000 euros. Ce qui a eu pour conséquence que 87 associations sur plus de 147 étaient en mesure de fonctionner. On parle évidemment d'un travail très important sur le terrain en termes d'intégration, de formation, de mise à l'emploi, de recherche de logement, mais on parle aussi d'emplois, plus précisément dans des régions qui en ont fortement besoin.

La presse ce matin titre : «*Mme la Ministre Vienne fait volte-face*.». Soit, nous l'enregistrons. De cet article, il ressort essentiellement trois éléments.

D'une part, vous indiquez que les budgets en 2006 sont revus à la hausse et que vous êtes sans doute en mesure de doubler les budgets en 2007. Ce sont des responsabilités que vous assumez, mais que je ne veux pas nécessairement assumer avec vous puisque s'applique le principe légendaire de l'annalité de budget. C'est une excellente nouvelle, mais on espère que cela ne restera pas un effet d'annonce.

Je reste perplexe quand vous atténuez votre propos. Vous ne précisez pas ce qu'il en est pour 2005 et c'est précisément en 2005 que les associations ont commencé à connaître de graves difficultés. En effet, si on se limite à Charleroi, 5 associations sur 25 sont en mesure de fonctionner, les autres peuvent mettre la clef sous le paillasson. On parle d'activités qui ont été menées à bien et qui doivent, en tout état de cause, être financées, alors que les courriers émanant de votre administration et de votre cabinet arrivent seulement en novembre 2005, soit à la fin de l'année.

Vous déclarez dans l'article d'aujourd'hui : «*Attention, il n'y aura pas d'argent pour tout le monde*».

La première question que je vous pose est : *quid* de la situation en 2005 ? Allez-vous, à la faveur de votre déclaration, pour le budget 2006 et pour le budget 2007, faire en sorte que les activités qui ont été menées à bien et de manière pour le moins pertinente sur le terrain soient rencontrées et récompensées financièrement ? Ou, avez-vous une autre précision à nous donner ? *Quid* de l'avenir quand vous précisez qu'il n'y aura pas d'argent pour tout le monde ?

Par ailleurs, dans ce même article, vous nous faites part de votre volonté de soutenir les projets et vous déclarez que vous ne pouvez pas être juge de la pertinence ou non d'un projet. Vous dites que cette considération doit découler d'une évaluation de chaque projet. Celle-ci sera *a priori* demandée aux centres régionaux d'intégration. Ce qui me tracasse, c'est que c'est précisément sur ce critère-là que vous vous êtes appuyée à la fin 2005 pour annoncer à une série d'associations qu'elles ne recevraient pas de subsides pour 2005. Vous nous aviez indiqué qu'une évaluation de l'action des associations avait été demandée aux centres régionaux d'intégration et qu'une sélection avait été réalisée sur cette base.

Aujourd'hui, vous parlez d'évaluation pour justifier le fait qu'il y aura une réduction ou une suppression de crédits pour certaines associations. C'est précisément ce critère d'évaluation qui vous avait servi en 2005 pour supprimer des fonds à une série d'associations.

Enfin, nous relevons, dans l'article de ce matin, que vous avez fait le choix – et c'est fort bien – de rencontrer les sept centres régionaux durant le mois de janvier 2006. Ensuite, vous nous indiquez que vous allez mettre sur pied un groupe de réflexion, lequel sera chargé à terme de faire un appel à projets pour mars 2006, mais vous temporisez votre démarche en

disant qu'il faudra, à l'évidence, un temps d'adaptation en 2006.

Si nous pouvons saluer, Madame la Ministre, le fait que visiblement, vous soyez revenue à des meilleures considérations pour le travail remarquable qui est effectué par l'ensemble de ces associations, dont je rappelle la pertinence dans des régions difficiles comme celles de Charleroi, Mons ou La Louvière, nous aimerions avoir des précisions sur la manière dont vous allez opérer vos choix, sur l'agenda que vous vous êtes fixé et avoir l'assurance aussi que vos décisions seront prises en concertation avec le terrain et en toute objectivité.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon pour poser sa question.

**Mme Corbisier-Hagon** (cdH). – Monsieur le Président, cela ne m'arrive pas toujours, mais en lisant la presse ce matin, je me suis réjouie, en partie. Je dis «en partie» parce qu'il y a des questions – celles que mes collègues viennent de souligner – qui restent sans réponse ou des propos qui méritent d'autres interrogations. Suite à cet article de presse, j'ai un peu remanié ma question en fonction de tout ce qui avait été dit car le débat a déjà été abordé lors de la discussion sur le budget et lors d'autres questions.

Dans ses réponses, Mme la Ministre parle de saupoudrage et d'exagération. Je suis tout à fait d'accord avec elle sur le fait qu'il ne faut pas saupoudrer et qu'il ne faut pas non plus subventionner n'importe quoi quand on utilise l'argent public. Mais pour ce faire, il faut des évaluations. Elle nous en parle. D'après tous les documents que j'ai pu obtenir, l'évaluation sur laquelle Mme la Ministre s'est basée, repose sur des rapports des centres d'intégration qui n'ont pas été créés pour cela. J'en veux pour preuve le communiqué de presse des centres d'intégration qui dénoncent le fait que leurs rapports annuels ont été utilisés à des fins qui n'étaient pas celles auxquelles ils étaient destinés.

Quand j'entends la ministre dire que tout ne dépend pas de la Région wallonne, je partage évidemment son analyse, mais encore faut-il alors prendre contact avec les autres niveaux de pouvoir. Or, j'ai interrogé, à la fin de l'année dernière, Mme Laanan. Elle m'a répondu qu'elle n'avait eu aucun contact avec votre cabinet et que, pour répondre à mes inquiétudes, elle allait, elle-même, prendre contact avec la Région wallonne pour essayer de ne pas laisser tomber purement et simplement les associations. Je ne vais pas reprendre les chiffres qui ont été avancés.

Quand on dit qu'il y a des éléments qui dépendent des autres niveaux de pouvoir, je pense qu'un dialogue et des politiques croisées sont nécessaires pour être efficace.

Quand on dit qu'il faut utiliser d'autres moyens, parce qu'il en existe, je pense qu'il faut savoir que ceux-ci ne peuvent pas répondre à n'importe quoi. Votre conseiller à Charleroi a renvoyé à l'utilisation du FIPI. C'est une bonne idée, mais le FIPI n'est pas récurrent pour les actions. Que fait-on par la suite ? De plus, il renvoie à la Communauté française pour certaines organisations. Celle-ci n'est pas chargée de l'intégration des adultes. Ce n'est pas son rôle.

Il y a des questions qui restent posées et auxquelles nous n'avons aucune réponse. Vous parlez de stabilisation, et vous dites qu'on va avoir des subsides pluriannuels pendant trois ans. Je suis tout à fait d'accord, mais les associations qui sont confrontées au problème ont appris le 28 novembre qu'elles n'auraient pas de subvention pour 2005. Comment vont-elles pallier le manque de ressources sur lesquelles elles avaient compté pour établir leur budget ? Ne serait-il pas important de mettre en place, avec elles, une période transitoire ? Vous avez beau nous dire qu'on va maintenir les subsides en 2006 – ce sera fait, si je ne m'abuse, à l'ajustement budgétaire – et les doubler en 2007, il n'empêche que pour 2005, que vont-elles avoir ?

Que m'importe finalement d'où vient l'aide, l'essentiel, c'est qu'il y ait une collaboration et une sécurité pour les associations concernées. Lorsque nous sommes confrontés au rapport de la pauvreté dont les partis politiques font grand cas, lorsque nous disons, face aux problèmes vécus en France, que nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'onde parce qu'on s'occupe mieux d'intégration et des jeunes, lorsque nous voyons toute la littérature sur le pacte associatif, etc., il me semble qu'avant toute décision, il faut s'assurer du suivi des actions politiques, même si elles doivent être efficaces en la matière. J'espère que la majorité va s'en soucier, parce que ce n'est que dans ce cas-là que je pourrai m'y joindre.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Monsieur le Président, Mesdames les Députées, chers Collègues, je ne reviendrai pas sur les circonstances tout à fait conjoncturelles qui m'ont contrainte à diminuer, à regret, l'ensemble de mes subventions facultatives en 2005. Je m'en suis déjà expliquée à plusieurs reprises au sein de cette Assemblée.

Je vous confirme donc les décisions prises en novembre dernier à propos de l'appel à projets 2005 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, publié en mai dans le *Moniteur belge*. Je confirme les diminutions, voire les suppressions, ponctuelles de certaines subventions facultatives dans ce contexte. Ces décisions sont définitives pour 2005 et mes services ont été chargés de notifier aux intéressés les choix que j'ai finalement opérés seule évidemment, mais sur base des évaluations provenant de mon administration – c'est aussi le rôle de l'administration d'évaluer – et des centres régionaux d'intégration, les deux évaluations ayant été similaires dans la majorité des cas.

Je tiens à vous rappeler qu'en ce domaine, les perspectives budgétaires 2006 ont retrouvé leur niveau initial de 2005 – c'est donc bien à l'initial 2006 et je n'attends pas le prochain ajustement – et me permettront de soutenir, de manière facultative, des projets et actions développés dans le domaine de l'intégration sociale des personnes issues de l'immigration.

À cet effet, je compte mener une consultation avec le secteur qui est déjà entamée – les articles dans la presse d'aujourd'hui en font écho – de manière à pouvoir publier – vous me posiez la question des délais, Madame Cornet – un nouvel appel à projets pour 2006, dans le courant du premier trimestre 2006. Rien n'est donc encore décidé et j'envisage, le cas échéant et pour certains projets, un subventionnement pluriannuel limité à trois ans, comme m'y autorise le décret du 4 juillet 1996, et qui va permettre de stabiliser et de mener des projets à plus long terme. Toutefois, la portée de cet appel à projets sera définie de manière plus précise et recentrée sur les compétences relevant de la Région wallonne.

Malgré l'intérêt que je porte aux matières liées à la culture, à l'enseignement, à l'éducation permanente, même si elles participent à une politique globale de l'intégration des personnes issues de l'immigration, qu'elles soient adultes ou enfants, comme vous le savez, elles relèvent des compétences de la Communauté française.

Dans ce contexte, le soutien des actions liées à l'alphabétisation, à l'apprentissage du français langue étrangère, voire aux écoles de devoirs fera très prochainement l'objet d'une concertation avec les départements qui relèvent de ma collègue, la Ministre Arena. L'accord de principe est pris. En effet, elle entend, de son côté, développer des initiatives spécifiques à ce sujet, notamment à travers le FIPI et le Plan Stratégique «Inclusion sociale».

Au besoin, cette problématique, qui a déjà été évoquée dans le cadre de la Conférence interministérielle «Alphabétisation», à laquelle nous participons toutes les deux, pourra faire l'objet d'une note d'orientation pour un prochain Gouvernement conjoint Communauté française - Région wallonne, en vue de définir et de mieux préciser les engagements de chaque entité fédérée.

Enfin, pour compléter votre information, je vous signale que l'asbl «Accueil et Promotion des immigrés» située à Charleroi, à laquelle vous faites allusion, Madame Dethier-Neumann, bénéficie, depuis 1976 d'une reconnaissance comme organisation d'éducation permanente, d'une subvention du Forem pour couvrir 5 postes APE, d'un cofinancement depuis 1996 du Fonds social européen et de l'apport de bénévoles.

Dans ce contexte, l'intervention sollicitée auprès de mon département et qui n'a pu être rencontrée en 2005 compte tenu de son caractère facultatif et non récurrent, constituait un complément de 14.600 euros, certes utile, mais qui ne permet pas et qui ne permettra jamais à lui seul d'assurer l'entièreté du fonctionnement, ni la pérennité des projets développés.

Il y a donc lieu de s'interroger sur le véritable statut et la pérennisation de telles initiatives et la viabilité de telles structures. À ce sujet, je voudrais vous signaler, à titre informatif, qu'aujourd'hui, une seule association a envoyé un courrier à mon cabinet, signalant des difficultés d'ordre budgétaire. Je la rencontrerai et nous verrons comment la soutenir ou mener avec elle une transition vers d'autres sources de financement.

En ce qui concerne l'article du *Soir* du 21 décembre dernier auquel vous faites allusion, je vous dirais que les affirmations et les chiffres avancés au cours d'un forum visiblement très passionné et sans doute un peu trop passionnel, n'engagent que leurs auteurs et leurs supputations. Je ne peux pour ma part en rien y souscrire, et je ne veux, encore moins, y ajouter mes commentaires.

Par contre, il est exact que j'envisage de revoir le décret du 4 juillet 1996 en vue de l'actualiser.

En effet, depuis sa publication et sa mise en application, le paysage du secteur s'est profondément modifié avec l'élargissement des frontières européennes d'une part, et avec l'arrivée de nouveaux primo-arrivants, d'autre part. Il importe d'intégrer ces dimensions historiques dans les objectifs du décret. Permettez-moi de vous signaler que sur les 147 projets qui ont été déposés, pas un ne concernait les primo-arrivants.

Dans ce contexte, il n'entre pas dans mes intentions d'exclure qui que ce soit et en particulier un secteur associatif dont le rôle de première ligne est fondamental et sera réaffirmé si besoin en est – et je l'ai fait encore hier à La Louvière – par rapport aux centres régionaux d'intégration, dont les missions d'impul-

sion, de coordination, de concertation, d'évaluation et d'aide ne viennent qu'en deuxième ligne. Les moyens vont donc être affectés à la première ligne prioritairement mais également à la deuxième ligne. L'ensemble des moyens sera augmenté dans le cadre du Plan de cohésion sociale. Les moyens dont j'ai fait mention hier sont acquis. Ce ne sont pas des espérances.

En ce qui concerne le FIPI, le Fonds d'impulsion pour la politique des immigrés, je rappelle qu'il s'agit d'une initiative du Gouvernement fédéral prise en 1991, à laquelle nous sommes associés, et pour laquelle nous apportons un cofinancement conséquent à côté du fonds constitué par les bénéfices provenant de la Loterie. Comme son intitulé le précise, il est destiné à donner une impulsion qui peut s'étaler sur plusieurs années, mais en aucun cas, il n'assure une quelconque récurrence.

Vous le voyez, comme vous, je souhaite pouvoir développer et soutenir des actions positives et efficaces qui doivent désormais chercher à s'inscrire dans le temps, mais tout en tenant compte des mutations de notre société.

C'est dans ce sens que j'ai eu l'occasion de m'exprimer hier et j'appliquerai à l'ensemble du secteur ma volonté forte de cibler les primo-arrivants.

C'est donc dans ce sens que les moyens wallons iront.

Je voudrais souligner – je ne l'ai pas indiqué dans ma note écrite mais je tiens à le répéter parce que cela me semble un élément fondamental de la réflexion, – que j'aimerais que l'on me dise combien de paquets de frites mayonnaise il faut avoir mangé et pendant combien de générations pour être considéré comme Belge.

À un moment, la politique de l'intégration doit servir à intégrer des primo-arrivants. Ce qu'elle ne fait absolument pas actuellement puisque, je le répète, sur 147 dossiers, pas un ne concernait les primo-arrivants.

Je pense que lors des discussions que nous avons eues au cabinet avec les responsables du secteur, cette ligne de renforcement vis-à-vis des primo-arrivants a fait l'objet d'un consensus global.

Vous comprendrez qu'une réflexion sur le secteur, sur les actions qui sont menées, et sur leur pertinence est indispensable. Elle ne peut se mener sans une concertation – celle-ci fait son chemin – et sans la définition de critères et d'objectifs précis. Vous comprendrez que c'est ce à quoi je m'attacherai désormais.

Procéder autrement relèverait du conservatisme – vous avez parlé, Madame Corbisier-Hagon, d'«exagération», je ne pense pas avoir une seule fois utilisé ce mot parce qu'il n'a pas qu'il y a exagération – et saupoudrage et ce serait irresponsable, irrespectueux pour le public qui mérite vraiment que l'on s'attache à mener des politiques très concrètes d'intégration parce qu'il en a besoin et il les mérite. Il serait totalement irrespectueux qu'il en soit autrement.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Madame la Ministre, permettez-moi de reprendre un peu mon souffle parce qu'il est difficile, pour quelqu'un qui vient depuis un an et demi ici, d'entendre parler d'abord d'une volonté d'engagement, d'emploi pour la Région wallonne, d'initiatives et de relancement et d'obtenir ensuite comme réponse de votre part : «*Pro - chainement, j'envisage, on va faire …*». Et en attendant cela ? Je peux accepter qu'on ait des visions, des projets, mais il faut d'abord les définir, avoir des documents et pouvoir les présenter ici. En attendant, vous êtes prête à laisser des gens mettre la clef sous le paillasson en disant : «*Attendez, la Ministre va tra - vailler ! Elle va réfléchir, elle va envisager.*».

Vous parlez de coopération à plusieurs niveaux, je ne vois pas encore où elle est concrétisée.

Vous nous dites que parfois, certains projets, après analyse, ne valent pas la peine de continuer à profiter de vos subventions facultatives. Vous ne mettez pas votre responsabilité en cause face à ces choix. Vous prétendez que d'autres ont cette responsabilité. Aujourd'hui, c'est l'Administration et les CRI. Il y a eu aussi votre demande à l'IRFAM. Que pensez-vous de l'associatif ? *(Réaction de Mme Vienne.)*

C'est ce qu'ils ont exprimé. Je n'ai pas d'élément qui m'explique votre choix. Vous prenez chaque fois en exemple les travaux qui se font avec des Italiens et des Espagnols dont l'intégration est assurée depuis longtemps. On peut se poser des questions par rapport à l'accompagnement des personnes âgées résidant dans des homes et ayant des difficultés d'intégration.

Parlez-moi des proportions de ces projets par rapport à la diminution. Vous n'allez pas me dire que la moitié des projets concernaient ces politiques-là.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – 80 % des projets concernent les populations des deuxième et troisième générations, 100 % des projets ne concernent pas les nouveaux immigrants.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Je suis d'accord. Je vous invite, chaleureusement, à venir en commission pour un débat de travail. On n'en a jamais eu

avec vous concernant ce problème-là. Ce qui vous vaut sans cesse des questions posées pour obtenir des réponses bout à bout.

Je me pose une question par rapport à votre réponse concernant un projet bien défini, qui est l'asbl «Accueil et promotion des immigrés». Vous faites la liste des complémentarités et en même temps, vous me dites : «*Les 14.600 euros ne pouvaient pas assurer l'entièreté de leur survie*.». C'est clair puisque vous m'avez fait la liste de toutes les complémentarités et cela correspond bien à ce que vous dites, c'est une politique complémentaire au niveau de la Région wallonne et entre celle-ci et la Communauté française et d'autres financements. Les associations fonctionnent de cette manière et pas autrement. C'est ce que vous dites d'ailleurs lorsque vous abordez le raisonnement de votre politique. Je ne vois pas comment ils pourraient faire autrement. En attendant, on ne voit rien venir. Que se passe-t-il pour les personnes intéressées ? Je veux bien admettre que vous disiez que les associations ne méritaient pas cela, mais en attendant, le public qui est concerné mérite de l'attention, il a droit à une solution. Je «digère» difficilement que vous leur disiez que la solution arrivera en 2007.

Par ailleurs, avec qui allez-vous construire et coordonner le travail que vous voulez établir ? Vous m'avez répondu que ce ne sera pas la FéCRI. Nous savons que, le CIW n'existera plus. Dites-moi alors avec qui et comment vous allez établir une construction neuve, et sur quelles bases ?

**M. le Président**. – Vous relancez le débat. Je vais permettre à Mme la Ministre de vous répondre. Théoriquement, on ne le fait pas. Mais nous avons l'habitude de faire preuve de souplesse dans cette commission. Je permets donc à Mme la Ministre de vous répondre et vous aurez le dernier mot, bien entendu, comme c'est l'usage dans notre commission.

La parole est à Mme la Ministre Vienne.

**Mme Cornet** (MR). – Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour les grands écarts que vous essayez d'effectuer avec le Règlement de ce Parlement. Néanmoins, il me semble, à partir du moment où Mme la Ministre a répondu à l'ensemble des parlementaires, qu'il faut laisser la faculté à l'ensemble des parlementaires de répondre à Mme la Ministre.

**M. le Président**. – Je veux favoriser un large débat. Vous me comprendrez fort bien, vous connaissez votre collègue, Mme Dethier-Neumann, qui est pugnace …

**Mme Cornet** (MR). – Mais elle a bien raison. C'est une excellente parlementaire.

**M. le Président**. – Je n'ai pas à juger. J'essaye de permettre un débat maximal donc, je vais demander à Mme la Ministre de répondre très brièvement, sauf si elle ne le désire pas.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Si cela ne vous ennuie pas, je préfère que vous réagissiez tous et je répondrai ensuite, si je peux disposer d'un temps de parole.

**M. le Président**. – Cela ne me pose aucun problème.

La parole est à Mme Cornet.

**Mme Cornet** (MR). – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, que s'est-il passé ? Sur base du décret de 1996, sur lequel vous vous reposez et que vous nous annoncez vouloir réformer, une série d'associations ont emboîté le pas aux Gouvernements qui se sont succédé au niveau wallon pour travailler sur toute la politique d'intégration des immigrés.

Vous nous indiquez, pour justifier votre obstination assassine, que notamment à l'égard de l'exercice 2005, une série de projets – et vous nous citez le chiffre de 80 % – concernent les deuxième et troisième générations. Je trouve votre démarche et votre discours tout à fait interpellants tant ils pèchent par leur improvisation, qui a comme conséquence fâcheuse de mettre une série d'associations dans l'embarras, alors que celles-ci travaillent dans des domaines et des dossiers auxquels visiblement, les grands politiques que nous sommes n'ont pas trouvé de réponse adéquate puisqu'ils doivent s'associer le concours d'un monde associatif très actif sur le terrain pour pouvoir appuyer davantage leurs démarches.

D'autre part, vous avez une vision théorique qui est assassine dans le sens où vous annoncez – et c'est cela qui me dérange profondément – en novembre 2005, à des associations, que pour l'exercice 2005, elles peuvent faire une croix sur leurs subsides. C'est la première chose qui ne va pas. Vous nous dites qu'il y a une méconnaissance de ce décret, des objectifs qu'il poursuit et des notions qui doivent être rencontrées pour faire l'objet d'une subsidiation. Je rappelle que ces subsides sont facultatifs. Ce sont essentiellement les éléments que vous nous donnez dans votre réponse.

Je pense – et c'est un constat qu'on fait sur le terrain – que ces associations ne sont pas structurellement organisées pour faire de l'ingénierie décrétale ou une analyse approfondie des décrets, et de leur application. Cela d'autant plus que, pendant des années, à tort ou à raison, des administrations et des Gouvernements les ont appuyées dans des démarches

et dans des projets qu'elles portent parfois depuis de nombreuses années. D'où leur incompréhension et leur perplexité par rapport à votre démarche.

Vous envisagez visiblement d'abandonner votre attitude, – qu'on a pu traduire comme étant vraiment le fait du Prince –, soit une démarche et une décision dénuées de toute objectivité et de toute concertation avec le terrain, pour vous engager dans un processus à venir, parce que toujours à l'état d'annonce, d'évaluation, de concertation avec le terrain, de décisions qui seront portées à la connaissance des gens à la faveur d'un appel à projets qui devrait être réalisé aux alentours de mars 2006.

Moi, je crie au fiasco ! Aujourd'hui, il existe des besoins précis que l'on ne peut nier, c'est une première chose. Nous sommes face à des associations qui sont mobilisées pour travailler et qui ont essayé, – avec les moyens qui sont à leur disposition – d'avancer concrètement sur le terrain et il faut aller voir sur le terrain ce qui se fait.

D'autre part, il existe une hypothèse, une énigme quant à la pérennisation de leurs démarches et l'avenir précisément que l'on réserve à leurs projets à la faveur des décisions et des projets de décret éventuels que vous amenderez ou que vous améliorerez. Je pense que nous aurions gagné à nous organiser autrement, à savoir à la faveur d'un tour de table ou d'une concertation avec toutes les personnes concernées, que ce soit ce Parlement, vous-même, mais aussi les personnes actives sur le terrain qui ont sans doute un témoignage tout à fait pertinent à nous apporter. Il aurait été également préférable de fixer un agenda qui ne place pas les gens devant le fait accompli.

Je regrette que votre démarche et que vos actes tranchent furieusement avec la Déclaration de politique régionale qui a été celle de ce Gouvernement, où on exprimait très clairement la nécessité de s'attacher à la problématique des gens les plus faibles, – et il y en a parmi ceux-là – mais aussi la nécessité de travailler toute la notion, que vous aimez bien et qui est fort à la mode, de transversalité. Je constate que vous êtes, que ce soit au sein de ce Gouvernement wallon, ou au niveau de la Communauté française, tout à fait incapable de mettre en pratique ces intentions, notamment parce que vous n'avez pas la volonté de le faire. Cela, je le déplore vivement.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Corbisier-Hagon** (cdH). – Monsieur le Président, j'émettrai quelques réflexions. Qu'il faille se remettre en question et évaluer – je l'ai dit tout à l'heure –, c'est une démarche que je soutiens à 100 %. Mais changer les règles du jeu en cours de partie, c'est empêcher que celle-ci continue. J'ai vraiment des problèmes à avaliser cela. Je me réjouis que le dialogue soit mis en place – même si je constate que c'est un peu tard – avec les collègues de la Communauté française et j'espère avec le Fédéral puisque M. Dupont intervient aussi, dans le FIPI. L'adage dit : «*Il vaut mieux tard que jamais.*».

Je pense que nous nous exposons encore à des problèmes, dans la mesure où vous nous dites que vous faites un appel à projets pour 2006 et que cela nous amènera au printemps. Les associations vont donc rentrer au printemps leurs projets pour 2006 et elles sauront en fin d'année si elles vont être subventionnées ou pas pour 2006. Il faut absolument changer son fusil d'épaule. Les associations ne peuvent pas être mises au courant de ce pourquoi elles vont être subventionnées en final. J'espère que c'est cela que vous ciblez, à savoir éviter ce genre de chose à l'avenir, quand vous parlez de pluriannalité. Mais nous allons encore avoir des problèmes en 2006.

Vous nous parlez de la révision du décret du 4 juillet 1996. Si c'est pour clarifier et objectiver, je suis entièrement d'accord, mais je pense que cela doit se faire en répondant mieux aux enjeux qui sont soulevés dans la DPR. Ce dont, pour le moment, je n'ai pas conscience.

Vous nous avez fait des remarques sur les primo-arrivants. Vous avez raison et je maintiens mon terme «exagération», même si vous ne l'avez pas dit et que vous vous en défendez. Quand on cible la quatrième génération dans sa politique d'intégration, je suis d'accord que cela ne peut pas être de l'intégration comme on l'entend. Mais quand vous nous dites qu'il n'y a pas de projets concernant les primo-arrivants, l'asbl dont vous avez parlé accueille des primo-arrivants parce qu'il n'y a pas de passerelle dans la région de Charleroi. Elle travaille avec le Forem pour des primo-arrivants sinon, les demandeurs d'emploi ne savent pas trouver d'emploi. Allez voir avec eux et regardez leur façon de travailler et ce qu'ils font. Ils travaillent avec des primo-arrivants, même si le terme générique n'est pas celui-là. Je pense donc qu'il faut analyser correctement ce que l'on fait.

Je maintiens qu'il reste un problème pour les subsides 2005, les associations ne pourront pas continuer et ce sera facile alors d'augmenter les subsides pour 2006 et 2007 puisqu'elles seront sur le flanc et n'existeront plus. Je pense, Madame la Ministre, que pour 2005, – par la porte ou par la fenêtre – il faut que vous rencontriez le problème et qu'il y ait une politique transitoire à ce sujet.

**M. le Président**. – Je vous remercie. Normalement, nous devrions arrêter les travaux sur ces questions-là, mais je permets à Mme la Ministre de répondre et je vous donnerai la parole brièvement pour une dernière intervention.

La parole est à Mme la Ministre Vienne.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je pense qu'il y a confusion entre différentes choses. Je voudrais rappeler ce dont nous parlons ici. Depuis toujours, il y a un appel à projets, et les règles du jeu n'ont jamais changé. Chaque mot compte. Les associations sont invitées à déposer des projets. Ceux-ci correspondent à des lignes et les associations déposent un projet chaque année.

Par nature, lorsqu'on fonctionne par appel à projets, il n'est pas convenu que le projet soit retenu. Nous sommes bien d'accord ? C'est un appel à projets. Nous avons changé une chose importante, c'est l'instauration de la parution de l'appel à projets. Premier gros changement dont je me réjouis. L'appel à projets n'est pas limité au petit cercle des initiés qui déposaient le même projet depuis 10 ans. De nouveaux projets ont été inscrits, dont trois ont été retenus. Nous avons créé en 2005 une dynamique qui consistait à dire : «*C'est un appel à projets, vous déposez votre projet*.». Cela a toujours été comme cela. Ici, nous ouvrons le jeu. Toutes les associations peuvent déposer leur projet. Il est paru au *Moniteur*. Je pense que c'est cohérent et logique.

À côté de cela – je le rappelle mon département finance aussi le FIPI – mon département finance, d'une manière structurelle, un certain nombre de ces associations. Ici, nous sommes dans la logique d'une action globale où on dépose un projet. Un certain nombre de ces projets ont été retenus. D'autres n'ont pas été retenus. C'est la situation pour 2005.

Aujourd'hui, une seule association est intervenue auprès de mon cabinet pour dire : «*Je suis en difficulté.*» … *(Réaction de Mme Cornet.)* Je ne sais pas comment vous pouvez conclure cela. Ce n'est pas cela que j'ai dit. Vous me dites : «*Tout le secteur est en flamme et tous ces gens sont en faillite*.». Je vous réponds : «*C'est vous qui le dites. Le secteur associatif ne me le dit pas*.». Et hier, quand je suis allée à La Louvière personne ne me l'a dit. Les journalistes étaient très nombreux. À La Louvière, en tout cas, il n'y a pas une association qui est en difficulté. Elles n'ont rien dit. Vous me prétendez que je suis en train d'assassiner le secteur et le secteur, lui, ne me dit rien.

Je ne sais rien vous dire de plus. Je ne sais pas qui j'ai tué, en tout cas, les victimes sont muettes.

Voilà la situation pour 2005 et je vous le répète, à l'exception de ce que j'entends au Parlement, je constate lors de mes rencontres avec le secteur que la situation reste très calme.

C'est l'avenir qui me préoccupe. En général, on considère – et je suis prête à le considérer – qu'une politique de l'intégration a quatre axes d'action – c'est comme cela aussi que l'Europe le considère :

- les actions vis-à-vis des primo-arrivants ;
- les actions liées à la diversité culturelle. La diversité culturelle, c'est par exemple : les enfants d'Elio qui veulent apprendre l'Italien pour s'imprégner de la culture de leur pays. C'est valable pour toutes les cultures intégrées dans notre pays et c'est formidable ;
- les politiques d'Egalité des Chances dont je suis aussi Ministre. Quand un Belge est ici depuis trois générations et subit une discrimination de par son nom, notamment à l'emploi, nous sommes dans des politiques d'Egalité des Chances ;
- enfin, tout le problème, très complexe et irrésolu des illégaux.

Ces quatre «paquets» font partie de la politique des personnes immigrées et d'origine immigrée. C'est à l'intérieur de ceux-ci que nous discutons. Quel est là-dedans le rôle de la Région wallonne ? Quel est le rôle de la Région wallonne, de la Communauté française et du Fédéral ?

Avec qui allons-nous en discuter ? Évidemment, avec le secteur. Nous avons déjà eu des rencontres techniques au cabinet avec le secteur. Des rencontres auxquelles nous avons inclus un groupe d'universitaires. Et nous sommes en train de réfléchir ensemble : quelle politique de l'intégration donner à la Région wallonne ?

Hier, j'ai eu le plaisir d'être à La Louvière. Je vais rencontrer les sept centres régionaux d'intégration et leur public en janvier. C'est dire à quel point je considère que c'est une priorité. Les dates sont fixées. Je ne vais pas inventer ni anticiper, je vous dis : le cadre général, c'est quatre axes. Qui fait quoi ? Nous y réfléchissons. Je rencontre les acteurs de terrain et ensemble, nous allons définir les priorités et les échéances du prochain appel à projets. On ne peut pas lancer un appel à projets pour 2006 avant 2006. Je ne souhaite pas le faire sans avoir discuté avec les acteurs du secteur. Cet appel à projets va arriver finalisé en mars. Les projets rentrent jusqu'en juin et les associations savent si leur projet est retenu ou pas, dans un délai tout à fait correct, dans une logique d'appel à projets. Et cela a toujours été comme cela. Je ne comprends pas bien l'excitation. Lorsque je dis qu'il y a des priorités, qu'il y a des lignes, qu'il y a une colonne vertébrale à donner à cette politique-là, je pense que c'est cohérent et que je ne tue personne.

En tout cas, c'est comme cela que je veux travailler, pas seulement sur ces matières-là, mais sur l'ensemble des matières : il faut une colonne vertébrale, une logique, de la cohérence, des partenariats.

**M. le Président**. – Le débat a largement eu lieu. Je vous donne la parole pour une conclusion extrêmement brève. Je vous remercie d'avance de votre esprit de synthèse.

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Écolo). – Monsieur le Président. Tout d'abord, je vous demande de nous laisser le temps d'expliquer notre point de vue. Mme la Ministre a pu répondre deux fois longuement… (*Réaction de M. le Président.*)

Ne débattons pas sur le temps de parole, ce n'est pas l'important. Madame la Ministre, je vous attendais ici en commission pour avoir un débat de fond et pour travailler parce que je constate que vous êtes absente du plan Marshall, vous êtes inactive. Nous l'avions déjà dit, il n'y a rien concernant le non-marchand. On nous avait promis que des mesures allaient suivre, je vois qu'il n'en est rien. C'est un canard boiteux.

Je ne comprends pas très bien. Vous dites qu'il y a changement. Effectivement, vous faites un appel à projets un peu plus large. Je constate surtout ce changement : vous utilisez vos budgets facultatifs pour subventionner les services qui doivent normalement être subventionnés d'une manière récurrente. Je doute que cela soit un changement positif.

Je me pose de sérieuses questions quand vous dites qu'il y a une seule association qui s'est plainte. Quand on s'inscrit chez vous dans un appel à projets, cela veut bien dire que l'on soumet une candidature qui sous-entend que l'on a besoin de vos services et de vos finances et on est prêt. Il faut avoir un fameux courage pour se plaindre auprès d'un ministre qui vous subsidie. Ils ont déjà l'élégance d'attendre et je trouve qu'ils sont nettement plus élégants que vous. Maintenant si vous attendez qu'ils se plaignent, on va organiser cela, ne vous tracassez pas.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cornet.

**Mme Cornet** (MR). – Monsieur le Président, je pense que tout est dit. Par sa réponse, Mme la Ministre vient de confirmer que les actes posés par le Ministre socialiste de l'Intégration sociale ne correspondent pas du tout au discours porté par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, Elio Di Rupo – ce qui est tout à fait amusant.

Pour le reste, je pense que le secteur associatif s'est pris un fameux râteau et je pense que c'est tout à fait préjudiciable pour la Région qui est la nôtre.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Corbisier-Hagon** (cdH). – J'ose espérer que la Ministre et le Gouvernement prendront en compte les réflexions qui ont été émises ici et qui ne sont pas dénuées de sens. Pour le reste, je pense que je vais recommander aux associations d'écrire à la Ministre. Comme cela, nous saurons pourquoi «les victimes sont muettes».

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Il n'y a pas de victime.

**QUESTION ORALE**
**DE Mme LISSENS À Mme VIENNE,**
**MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,**
**ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**
**SUR**
**«LE PLAN GLOBAL WALLON SANS TABAC»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «le Plan global wallon sans tabac».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

**Mme Lissens** (MR). – Je souhaite également à tous une très heureuse année. Madame la Ministre, Chers collègues, le tabagisme est un problème – et il est d'ailleurs d'actualité depuis quelque temps – de santé publique majeur : le tabac cause entre 5.000 et 6.500 morts en Wallonie par an, selon les estimations.

En mai 2003, un plan «santé sans tabac» réalisé conjointement par la Région wallonne et la Communauté française voyait le jour. Une plate-forme de concertation régionale (Comité de pilotage) est mise en place dès 2003. Elle regroupe les sept organismes chargés de la mise en œuvre du Plan wallon sans tabac.

Les grands axes du plan, pour la Communauté française se déclinaient comme suit :

À destination du public jeune :

– élargissement des programmes existants à l'ensemble de la Communauté française, comme par exemple le soutien aux directions d'école qui souhaitent sensibiliser leurs étudiants ;

– développement d'une nouvelle stratégie : la «dénormalisation» du tabac ;

– lancement d'une campagne de sensibilisation à l'attention des jeunes.

À destination du public adulte :

– développement de programmes spécifiques à l'attention des femmes enceintes, des clubs et centres sportifs … ;

– nouveaux outils de prévention et assurance d'une plus grande diffusion de ceux-ci.

Les compétences de la Région wallonne en cette matière se situent essentiellement dans le cadre de l'aide au sevrage et de son organisation. Voici les grands axes du plan pour la Région wallonne :

– sensibilisation et information des fumeurs et des professionnels de la santé ;

– sevrage : préparation, accompagnement et consolidation ;

– formation des professionnels de la santé ;

– structuration en réseau dans le cadre de l'avant-projet de décret relatif aux assuétudes ;

– recherche-évaluation du dispositif.

Fin mai 2005, vous avez annoncé avec fracas «le lancement du second Plan wallon sans tabac». Je lis un extrait de votre communiqué de l'époque : *«La seconde phase du Plan wallon sans tabac se déroulera sur deux ans : de juin 2005 à juin 2007. Elle repose sur cinq axes :*

– *un axe stratégique reposant sur la plate-forme de concertation chargée de la coordination des politiques mises en œuvre et de l'élaboration de critères d'évaluation ;*

– *un axe formatif à deux niveaux :*
  – *la formation des médecins à l'accompagnement des fumeurs ;*
  – *la formation de formateurs et la formation d'animateurs de groupes de paroles «fumeurs» ;*

– *un axe pluridisciplinaire impliquant d'autres professionnels de la santé dans la dynamique de réseau ;*

– *un axe communication à destination des professionnels de la santé et des fumeurs (passeport santé, DVD à destination des professionnels …) ;*

– *un axe maillage du réseau organisant des synergies entre les acteurs intervenant dans le domaine du tabagisme et des assuétudes en général.».*

Tout d'abord, pourquoi avoir retiré le mot «santé» dans l'appellation du plan : «plan sans tabac» plutôt que «plan santé sans tabac» ?

Pouvez-vous me préciser en quoi il s'agit d'une seconde phase ? Ces cinq axes ne sont-ils pas identiques aux cinq axes du plan initial de 2003 si ce n'est la disparition de la référence explicite au sevrage («préparation, accompagnement et consolidation») ?

Quelles actions avez-vous menées depuis juillet dans le cadre de cette «deuxième phase» ?

Comment les autres niveaux de pouvoir y ont-ils été associés ?

Le 20 décembre 2005, vous présentiez une brochure intitulée «Plan global wallon sans tabac» : 250.000 euros pour 10.000 exemplaires.

Sur le fond, il s'agit en fait d'une brochure compilant certaines initiatives existant en termes de sensibilisation à la réglementation et à la gestion du tabagisme, en termes d'aide aux fumeurs y compris certains cas particuliers de tabacologie et de formation et l'accompagnement de ces projets.

Je ne nie pas l'intérêt d'une telle démarche mais je pense qu'un effort quant à la lisibilité aurait pu être fourni.

Vous parlez de Plan «global wallon» … Pourquoi les autres niveaux de pouvoir n'ont-ils pas été associés à ce plan, pour qu'il soit vraiment «global» ?

L'accord de coopération relatif au Fonds tabac n'ayant pu être concrétisé compte tenu de l'avis du Conseil d'État de mai 2003, les actions menées à ce jour dans le cadre du Plan wallon sans tabac ont été financées sur le budget régional.

De nouvelles négociations entre l'État fédéral, les communautés et les régions devaient avoir lieu ces six derniers mois et devaient déboucher dès 2006 sur la conclusion d'un nouvel accord de coopération visant à la création d'un Fonds tabac alimenté par l'État fédéral, les Communautés et les Régions et répondant aux remarques du Conseil d'État. La concrétisation de cet accord devant permettre d'accentuer les politiques régionales en matière de lutte contre le tabagisme, pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, à ma connaissance, le Plan wallon sans tabac lancé en 2003 ne reprenait pas explicitement le terme «santé» dans son appellation, ce dernier a sans doute été repris par la presse.

Il va de soi que le tabac est un problème de santé majeur. Ajouter le terme «santé» n'aurait eu pour conséquence que d'alourdir inutilement l'appellation, la rendant très difficile à prononcer et donc à mémoriser.

Le financement de la première phase du plan était prévu jusqu'en juin 2005. J'ai donc procédé à une évaluation afin d'en mesurer l'efficacité et d'en envisager les perspectives.

J'ai souhaité valoriser l'articulation de l'ensemble des stratégies déployées en Région wallonne en matière de gestion du tabagisme et définir un nouveau plan d'action en m'appuyant sur les sept partenaires de la première phase.

S'écartant de l'«action patch», cette démarche s'inscrit dans une approche positive du fumeur et privilégie les actions non stigmatisantes et l'accompagnement du fumeur.

Le Plan wallon sans tabac propose une approche globale et pragmatique de la gestion du tabagisme et s'adresse aux différents publics concernés: les fumeurs, leur entourage, les professionnels de la santé, les associations, la médecine du travail, etc.

Le plan prend en considération la nouvelle réglementation sur le tabagisme au travail qui est entrée en vigueur au 1er janvier, ainsi que la prévention, l'aide au fumeur, la formation de professionnels ou de futurs acteurs dont la compétence à l'égard du tabac se révélera décisive.

Ces différents modes d'intervention complémentaires ont été compilés au sein d'une brochure intitulée «Plan global wallon sans tabac» pour un coût total de 5.000 euros: conception, édition et diffusion à 10.000 exemplaires.

Tout un chacun peut désormais y trouver les informations relatives aux différents types de prise en charge, mais aussi le numéro de la ligne «tabac stop», les adresses de contact des associations actives au sein du Plan global wallon sans tabac ainsi que les numéros de téléphone utiles. J'ai voulu ainsi présenter l'ensemble des actions menées sur le territoire de la Région wallonne et ce, quel qu'en soit le mode de financement.

Les actions développées au travers du Plan global wallon sans tabac portent essentiellement sur:

– la mobilisation et la formation continuée des professionnels de la santé;
– des journées de réflexion avec les professionnels pour favoriser l'échange de pratiques autour de publics particuliers – les populations fragilisées, les femmes enceintes – et construire des outils adaptés aux besoins observés;
– une intervention pour venir en aide aux personnes désireuses d'être accompagnées dans la gestion de leur tabagisme (aide à l'arrêt, abstinence temporaire sur le lieu de travail, groupes de paroles et de motivation au changement…);
– des ressources documentaires pour le grand public et les professionnels de la santé à travers la plate-forme de partenaires actifs dans le domaine de la prévention et de la gestion du tabagisme. Par ailleurs, un annuaire de ressources est disponible pour les professionnels de la santé.

Ce sont donc les différentes actions relevant de mes compétences menées par la plate-forme de concertation comité de pilotage qui sont financées à concurrence de 250.000 euros et non la brochure.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur le tabac, il s'agissait avant tout d'assurer une prise en charge de la gestion du tabagisme, tant en termes d'aide au sevrage que d'accompagnement.

Pour ce qui concerne la concertation avec les autres niveaux de pouvoir, des discussions sont toujours en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds tabac.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Lissens.

**Mme Lissens** (MR). – Monsieur le Président, je remercie Mme la Ministre pour sa réponse, mais toute une série de mes questions restent sans réponse. Tout d'abord, par rapport au fait d'avoir retiré le mot «santé», c'est M. Detienne qui le reprenait dans son communiqué comme tel: «plan santé». Il existait bien. Il n'est pas sorti de mon chapeau.

Pour moi, il n'y a vraiment rien de neuf. Il s'agit d'une seconde phase, d'accord, mais vous avez repris les différents axes et c'est pour cela que je les avais repris aussi dans mon intervention. Je pense que rien n'a été fait concernant le problème. Vous venez de dire que la concertation est toujours en cours. Je le regrette, je pense que la concertation, avec le Fédéral, n'a pas été approfondie. J'ai envie de vous dire que c'est un peu tard évidemment puisque depuis le 1er janvier 2006, au niveau du tabagisme, il y a quand même de nombreuses nouveautés qui sont entrées en vigueur. Je pense que vous arrivez un peu tard – si vous me permettez l'expression – sur la balle. Vous avez eu un coup de pub avant cette rentrée du mois de janvier, mais qui à mon sens – manque de contenu et de concret. Or, je pense que l'occasion était belle, au niveau de la Région wallonne, de s'associer justement à ce qui est fait au Fédéral et à la nouvelle entrée en vigueur de cette interdiction de fumer dans les lieux publics.

Par ailleurs, je vous demandais quelles étaient les actions que vous aviez menées depuis le mois de juillet, je n'ai pas eu de réponse sur ce sujet important. Cette lutte contre le tabagisme, je dirais pour la

santé plutôt que contre le tabac, représente un travail de terrain de longue haleine très important, beaucoup plus que le fait d'interdire. Le travail effectué à destination des jeunes, notamment, est capital.

L'association aux autres niveaux de pouvoirs est inexistante. Il y a mieux que ça à faire sur le sujet. Je suis donc déçue de ce qui a été fait en la matière, j'attendais autre chose de ce «plan santé».

**QUESTION ORALE
DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L'EXCLUSION DES MAISONS DE REPOS
DU BÉNÉFICE DES MESURES DE RISTOURNES
À L'ACHAT DE MAZOUT»**

**QUESTION ORALE
DE M. PROCUREUR À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES MAISONS DE REPOS WALLONNES
EXCLUES DE L'ALLOCATION MAZOUT
ACCORDÉE AUX PARTICULIERS
ET AUX COLLECTIVITÉS»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille sur «l'exclusion des maisons de repos du bénéfice des mesures de ristournes à l'achat de mazout» et la question orale de M. Procureur sur «les maisons de repos wallonnes exclues de l'allocation mazout accordée aux particuliers et aux collectivités» à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

**Mme Bertouille** (MR). – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord adresser mes meilleurs vœux à tout le monde pour la nouvelle année et surtout une bonne santé.

Madame la Ministre, je vous avais déjà exprimé mes inquiétudes à ce sujet en séance du 20 septembre. J'avais annoncé que j'allais revenir sur le sujet. J'y reviens à la faveur de certaines informations, que vous allez confirmer ou infirmer, parues dans la presse en ce début d'année.

Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et en fera certainement encore couler beaucoup. C'est compréhensible. Lors de ma question du mois de septembre, j'exprimais le souhait, Madame la Ministre, que vous adressiez, dans les meilleurs délais, une circulaire aux gestionnaires des maisons de repos pour leur rappeler, et vous aviez exprimé tout votre intérêt sur le sujet – tout ce qui existait déjà en matière de limitation de consommation d'énergie et les comportements qui pouvaient être adoptés dans les maisons de repos. Vous aviez répondu favorablement à cette suggestion. J'espère que depuis le mois de septembre, cela a été fait.

Je voudrais donner quelques chiffres – même si le prix du mazout a tendance à baisser – pour rappeler l'importance de l'enjeu. Les maisons de repos hébergent des personnes âgées dont la plupart – je ne pourrais pas citer le pourcentage – y sont domiciliées. Cet élément est important dans le débat. Le chauffage d'une maison de repos représente, si mes chiffres sont exacts, un coût moyen de 12.191 euros par an. D'après mes renseignements, le niveau de consommation des maisons de repos s'élève à environ 1.100 litres. Par an et par lit – toujours d'après les chiffres dont je dispose, mais je ne sais pas s'ils sont corrects –, l'augmentation du mazout entraîne un surcoût moyen de 297 euros en maison de repos.

Ces chiffres sont interpellants. Je suppose que vous comprenez également les inquiétudes des gestionnaires et du secteur des maisons de repos.

Si aucune mesure n'est prise pour gérer cette augmentation – et ce surcoût sera sans doute le même en 2006 qu'en 2005 –, les gestionnaires des maisons de repos – et on l'a constaté dans différents reportages – devront répercuter la hausse des combustibles sur les résidants, même s'ils prennent en parallèle des mesures d'économie d'énergie dont je parlais il y a quelques instants.

Le Conseil des ministres fédéral a décidé de soumettre l'entièreté du dossier au Comité de concertation entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées. Dans ce cadre, le Gouvernement fédéral a consenti une aide de 10 millions d'euros aux entités fédérées.

Madame la Ministre, pouvez-vous me préciser le montant que la Région wallonne a obtenu dans le cadre de cette aide qui a été octroyée par le Gouvernement fédéral ? Nous savons que des structures dépendent de la Communauté française et d'autres de la Région wallonne, je suppose qu'une ventilation a été prévue à la suite de ce Comité de concertation.

D'autre part, les entités fédérées avaient et l'opportunité d'ajouter un complément à ces 10 millions d'euros et si mes informations sont bonnes, le Gouvernement wallon a décidé de dégager un montant de 1.320.000 euros pour réduire les factures énergétiques des services collectifs qui sont victimes – si je peux m'exprimer ainsi – de la hausse des prix du carburant. Les chiffres que je viens d'annoncer sont-ils exacts ? Comment la répartition des 10 millions d'euros

octroyés par le Fédéral a-t-elle été consentie entre les différentes entités ?

Madame la Ministre, je souhaiterais avoir confirmation ou infirmation des ventilations qui ont été annoncées par la presse concernant les montants qui sont attribués au niveau de la Région wallonne. Confirmez-vous le fait que les maisons de repos ne pourraient bénéficier d'aucune somme, qu'elle émane de l'enveloppe des 10 millions octroyés par le Fédéral ou de la subvention spécifique qui a été octroyée par le Gouvernement wallon ? Si c'est le cas, je pense, Madame la Ministre, que cela va entraîner des conséquences dommageables en ce qui concerne la gestion des maisons de repos. Bien sûr, vous me direz qu'il y a une compétence au niveau fédéral dans le cadre des soins et du budget INAMI. Mais la Région wallonne, également, dans le cadre des budgets que nous avons examinés il n'y a pas très longtemps dans cette commission, octroi des subventions aux maisons de repos. Les réponses que j'ai déjà entendues de votre part ne peuvent me satisfaire. Mais je suis impatiente de vous entendre et de pouvoir réagir à ce que vous allez nous dire par rapport à cette problématique qui me semble importante pour les gestionnaires, et pour les résidants des maisons de repos parce que cela concerne 55.000 personnes en Région wallonne.

**M. le Président**. – La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

**M. Procureur** (cdH). – Monsieur le Président, je serai bref puisque Mme Bertouille, qui a eu la chance d'intervenir avant moi, a déjà fait toute la démonstration. C'est un sujet extrêmement important, je ne dirais pas que c'est le plus important de cette matinée, mais peut-être aurait-on intérêt à y réfléchir davantage parce que s'il y a un âge à partir duquel on a besoin d'avoir chaud, c'est le grand âge et s'il y a un endroit où on a vraiment besoin d'avoir chaud, c'est dans les maisons de repos. On sait à quel point cela coûte cher aujourd'hui d'avoir chaud.

Comme Mme Bertouille l'a bien souligné, la question importante qui se pose ici, est de savoir si les maisons de repos sont ou non des collectivités. Madame la Ministre, n'y a-t-il pas, en quelque sorte, une discrimination entre les personnes âgées qui habitent un domicile privé et celles ayant leur domicile au sein d'une maison de repos ?

Les maisons de repos demandent à pouvoir bénéficier soit de l'exonération de la TVA, prévue pour les particuliers, soit de ce fameux régime pour les structures collectives. Des discussions seraient en cours. Pouvez-vous nous en dire plus ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Vienne. Madame la Ministre, une maison de repos est-elle une somme de domiciles privés ?

**Mme Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Excellente question, Monsieur le Président, vous en avez une autre du même genre ou je peux répondre à celles qui m'ont été posées ? (*Rires.*)

Permettez-moi, en guise d'introduction, de vous rappeler les rétroactes du dossier relatif à l'augmentation du prix des produits pétroliers et de ses répercussions dans le secteur non marchand.

Au cours du Conseil des Ministres du 9 septembre 2005, il a été décidé que l'État fédéral interviendrait en faveur des particuliers pour les livraisons de mazout de chauffage effectuées au cours de la période du 1er juin 2005 au 31 décembre 2005.

Il a en outre été décidé au cours de ce Conseil des Ministres qu'une concertation serait lancée avec les entités fédérées pour une éventuelle intervention analogue au bénéfice des «structures collectives», sans spécifier lesquelles.

C'est ainsi que la Région wallonne a été, à l'instar des autres entités fédérées, associée par l'État fédéral au cours du dernier trimestre 2005 aux discussions portant sur la répercussion de la hausse du coût des produits pétroliers dans le secteur non marchand.

Lors de ces réunions, toutes les estimations dont je disposais quant à la hausse du coût des produits pétroliers pour l'ensemble des secteurs qui relèvent directement de mes compétences fonctionnelles ont été transmises.

En accord avec l'État fédéral, l'impact de la hausse pour le secteur des maisons de repos n'a toutefois pas été évalué par la Région wallonne.

En effet, cette dernière – donc mon département – n'intervient pas dans le financement des frais de fonctionnement des maisons de repos et ne dispose pas, par conséquent, d'éléments objectifs permettant d'évaluer les répercussions de la hausse du prix du chauffage sur ces structures collectives.

Il ne s'agit par conséquent en aucun cas d'une discrimination entre les maisons de repos et les structures collectives qui relèvent directement de ma tutelle quant à leur financement. De même, la question est, en ce qui me concerne, indépendante de celle de savoir si les maisons de repos doivent ou non être considérées comme des structures collectives.

Il est simplement question pour moi de respecter le principe de répartition des compétences entre les entités fédérées et l'État fédéral, lequel, je le rappelle, est,

au travers de l'INAMI, compétent en matière de financement des maisons de repos.

Si je peux comprendre le mécontentement de la Fédération des maisons de repos de Belgique, il n'entre toutefois pas dans mes intentions de m'immiscer dans la sphère de compétences des autorités fédérales.

Enfin, je tiens à rappeler que le Gouvernement wallon a décidé, en sa séance du 6 décembre 2005, de dégager un montant de 1.320.000 euros afin de réduire les factures énergétiques des services victimes de la hausse excessive du prix des combustibles.

Ce montant sera débloqué parallèlement aux efforts financiers qui seront consentis par le Gouvernement fédéral pour rencontrer le même objectif.

Les discussions quant à la répartition du montant de 1.320.000 euros seront menées en ce début d'année à l'initiative du Ministre-Président.

Vous comprendrez donc qu'il est trop tôt pour vous faire part des modalités qui seront adoptées pour la mise en œuvre de cette mesure.

Quant aux montants qui doivent être dégagés par l'État fédéral en faveur de la Région wallonne, des discussions sont encore en cours, notamment quant aux outils juridiques qui permettront le transfert des sommes dans le respect des règles de répartition de compétences entre l'État fédéral et les entités fédérées.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille** (MR). – Vous comprendrez, Madame la Ministre, que je suis déçue de la réponse que vous venez de nous fournir. Elle est très sèche et très technique, alors que cela concerne – et je vous connais, vous y êtes quand même sensible – 50.000 personnes qui sont dans les maisons de repos. Vous ne pouvez pas nier qu'il y a une discrimination entre les personnes âgées domiciliées chez elles et celles qui sont domiciliées dans une maison de repos.

Répartition de compétences, oui, mais la Région wallonne intervient dans le secteur non marchand, qui n'est pas non plus de la compétence. Quand vous dites : «*Parce que je ne suis pas compétente, je n'interviens pas*.» je trouve que c'est un peu «limite», tout comme lorsque vous renvoyez la balle à votre collègue, M. Demotte, avec qui – je suppose – vous communiquez. Je ne doute pas que vous pourriez avoir une discussion sur le sujet. Je suis étonnée que vous ayez répondu que vous n'alliez pas vous immiscer dans les compétences du Fédéral et donc, même pas demander à M. Demotte d'ouvrir le dossier et d'essayer de résoudre ce problème crucial qui va encore s'amplifier en 2006 dans les maisons de repos.

En conclusion, je suis vraiment déçue et étonnée de votre réponse technique qui ne laisse rien présager de positif en ce qui concerne les maisons de repos, que ce soit au niveau de la Région wallonne ou au niveau du Fédéral. Ou alors, transférons toutes les compétences des maisons de repos au Fédéral et comme cela, vous ne devrez plus vous occuper des maisons de repos. Dans un débat qui concerne le bien-être des personnes, je pense que ne pas vouloir intervenir, même auprès de votre collègue au niveau du Fédéral, cela revient à ne pas vouloir trouver une solution.

**M. le Président**. – La parole est à M. Procureur.

**M. Procureur** (cdH). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu votre explication et, sur le fond, je l'ai comprise. Peut-être que les gestionnaires peuvent comprendre l'explication selon laquelle la Région wallonne n'intervient pas dans le financement des frais de fonctionnement des maisons de repos, ils le savent, ce n'est pas nouveau. Mais il faut se mettre à la place des personnes qui vivent en maison de repos et de leur famille. Je crois que, ce jeu de ping-pong, cette répartition de compétences entre ce que nous appelons le Fédéral et les entités fédérées, ces personnes-là n'en ont rien à cirer pour le dire grossièrement. Quand on questionne les gens dans la rue sur la signification des termes «Fédéral» et «entités fédérées», même s'ils connaissent les compétences des uns et des autres, cela leur passe au-dessus de la tête. Je crois que les gens ont besoin de solutions et que pour eux, vous nous et le Fédéral, nous représentons le pouvoir, global et les gens attendent que le pouvoir donne des solutions à leurs problèmes vitaux. Qu'elle vienne du niveau wallon ou fédéral, il faut trouver la solution assez rapidement.

**M. le Président**. – Je remercie Mme la Ministre d'avoir répondu avec patience à toutes nos questions. Bon après-midi à tout le monde.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 13 heures 08 minutes.*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| APE | Aide à la Promotion de l'Emploi |
| asbl | Association sans but lucratif |
| CRAC | Centre régional d'aide aux Communes |
| CRI | Centre régional d'intégration |
| EP-URE | Octroi de Subventions aux Communes et Provinces pour l'exécution des travaux d'éclairage public destinés à réaliser des économies d'énergie |
| FIPI | Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés |
| Forem | Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi |
| HORECA | Hôtels, Restaurants, Cafés |
| INAMI | Institut national d'Assurance Maladie/Invalidité |
| IRFAM | Institut de Recherche, de Formation et d'Action sur les Migrations |
| RESA | Relance économique et Simplification administrative |
| SWL | Société Wallonne du Logement |
| TVA | Taxe sur la Valeur ajoutée |